

2026-2031
Procès-verbal n° 2a de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 27 mai 2026,
à la salle de l'Hôtel cantonal, place de l'Hôtel-de-Ville 2

Présidence: Jean-Noël Gex

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.31 heures.

Présence de 71 membres du Conseil général sur un effectif provisoire de 79 membres et de 5/5 membres du Conseil communal.

Excusés-es (7): Denise Cardoso de Matos-Berger, Nicolas Feyer, Ana Teresa Fontes Martins, Camille Goy, Grégoire Kubski, Léo Sapia et Ludivine Tissot.

Absents-es (1): David Papaux.

Scrutateurs-rices: Vanessa Cojocar, Gérald Collaud, Margaret Collaud, Sophie Delaloye, Johan Dick, Océane Gex et Monica Mendez.

Secrétariat: David Stulz, Mathieu Maridor et Ingrid Buntschu.

Assistance technique: Vincent Haymoz, Andréas Vidmer et Thibault Luyet.

Le président. M. le syndic, Mme la vice-syndique, Mmes les conseillères communales, M. le conseiller communal, Mme la vice-présidente, chers-ères collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette 1^{ère} séance ordinaire de la législature. Je salue également les membres de l'administration communale, le public, ainsi que les représentants-es de la presse.

Je constate que la convocation du 13 mai 2026, contenant l'ordre du jour de cette séance et de la séance de relevée de demain, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire, conformément au RCG.

Vous aurez certainement remarqué la petite erreur qui s'est glissée au point n° 5 de l'ordre du jour. En effet, c'est la Commission financière et non pas celle de l'édilité qui présentera son rapport sur les comptes et le rapport de gestion de la Ville.

Avez-vous des remarques d'ordre formel à exprimer quant à cet ordre du jour? Tel n'est pas le cas, l'ordre du jour est ainsi adopté.

1. Communications du président;
2. Approbation des procès-verbaux n° 42 a et b de la séance du Conseil général des 31 mars et 1^{er} avril 2026 et n° 1 de la séance constitutive du 4 mai 2026;
3. Election d'un·e représentant·e du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA, en remplacement de Valentine Mauron (avec effet au 1^{er} juin 2026);
4. Election de deux membres au Conseil d'administration de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique (nommés par le Conseil général);
5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2025 de la Ville de Fribourg – message n° 1;

Comptes généraux de la Commune: Isabelle Sob, vice-syndique, directrice des Finances
Rapport de la Commission financière
Chaque membre du Conseil communal défendra les comptes et le rapport de gestion de sa Direction
6. Rapport d'activités 2025 de SINEF;

Représentante du Conseil communal: Marine Jordan, présidente du Conseil d'administration
7. Rapport d'activités 2025 d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser;

Représentante du Conseil communal: Marine Jordan, présidente du Conseil d'administration
8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 182 (2021-2026) de Fanny Delarze (PS) et Samuel Jordan (PS) intitulé "Demande d'étudier la possibilité d'installer une "Récupérette" - soit un dépôt d'échange et de réutilisation d'objets - à la déchetterie communale des Neigles";
9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 186 (2021-2026) de Grégory Grin (PLR et indépendants), Véronique Grady (PLR et indépendants), Monica Mendez (Vert·e·s) et Florian Müller (PS) intitulé "Demande d'étudier la faisabilité d'un programme pour encourager l'économie circulaire et réduire les déchets à Fribourg";
10. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 189 (2021-2026) de Sophie Delaloye (PS), Véronique Grady (PLR et indépendants), Grégory Grin (PLR et indépendants) et Nicolas Violi (PS) intitulé "Demande au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied des 'Journées du matrimoine'";
11. Décision quant à la transmission des postulats:
 - n° 241 (2021-2026) de Léo Tinguely (PS) et François Yerly-Brault (Vert·e·s) intitulé: "Equiper la STEP de Fribourg d'une installation de captage de CO₂";
 - n° 245 (2021-2026) de Nicolas Violi (PS), François Miche (PS), Fanny Delarze (PS) et Margot Chauderna (Vert·e·s) intitulé: "Demande d'étudier la possibilité de mettre en place un fonds ou une subvention des artistes de la ville permettant d'organiser des rencontres avec les classes du post-obligatoire";

- n° 246 (2021-2026) de Robin Jolissaint (PS), Léo Tinguely (PS), Chloé Zainal (Vert·e·s), Jérémie Stöckli (Vert·e·s), Béa Cheda (CG), Ana Teresa Fontes Martins (Le Centre/PVL), Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) et Raphaël Casazza (PLR et indépendants) intitulé: "Soutenir et encourager la création de communautés énergétiques locales et autonomes";
- n° 247 (2021-2026) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Béa Cheda (CG) et Elisa Nobs (CG) intitulé: "Etudier l'aménagement de WC publics dans le quartier de Beaumont à Fribourg";
- n° 248 (2021-2026) de Véronique Grady (PLR et indépendants) et Caroline Revaz (Le Centre/PVL) intitulé: "Passerelle pérenne entre l'ancien espace Boxal et bluefactory";
- n° 1 (2026-2031) de Claudio Rugo (pca) intitulé: "Une fontaine et des toilettes sèches à la Heitera (Schoenberg)";
- n° 2 (2026-2031) de Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG), Béa Cheda (CG), Gérald Collaud (CG), Simon Jordan (CG), Elisa Nobs (CG), Vincent Pfister (CG) et Isabelle Truong (CG) intitulé: "Etudier la possibilité d'édifier un belvédère au Guintzet, plus-value pour la ville!";

12. Divers

- A. Traitement des éventuelles résolutions déposées en séance;
- B. Présentation du titre des propositions déposées en séance;
- C. Présentation du titre des postulats déposés en séance;
- D. Réponse aux questions:
 - n° 1 (2026-2031) de Jean-Thomas Vacher (Le Centre/PVL) relative à l'adaptation du tarif de crèche selon la variation du revenu parental;
 - n° 4 (2026-2031) d'Antoinette de Weck (PLR et indépendants) relative au choix des quartiers dans le déploiement de la déchetterie mobile;
- E. Nouvelles questions;
- F. Autres interventions.

1. Communications du président

Le président.

- A. Je vous informe que la séance rapprochée initialement prévue le 8 juin 2026 est annulée.
- B. Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).
- C. Je vous informe qu'Emma Dietsche a été proclamée élue par le Conseil communal et assermentée par la préfète de la Sarine le 15 mai 2026. Je lui souhaite plein succès dans l'exécution de son mandat et l'invite à se lever afin de se présenter à ses pairs. (Applaudissements).
- D. En ce qui concerne toujours les assermentations, je dois vous informer qu'Alban Kolly n'a pas encore été assermenté, l'effectif de notre Conseil est ainsi de 79 membres.

- E. Pour cette nouvelle législature, j'aimerais vous informer qu'il y a quelques règles à respecter dans cette salle. Il est interdit de manger et de boire dans la salle du Grand Conseil. Avec l'électronique, s'il devait s'avérer que des liquides coulent et créent une panne, ça sera du travail pour les scrutateurs et ça sera très embêtant, les séances vont se trouver rallongées. Respectez donc cette salle et ses instructions, s'il vous plaît.

Deuxième chose, l'utilisation des tiroirs est réservée aux députés-es.

Un autre point très important est l'ouverture des fenêtres dans la salle du Grand Conseil. Il est formellement interdit de les ouvrir, premièrement pour des raisons de conservation du bâtiment, il s'agit de vitraux historiques qui ne doivent pas être manipulés sans autorisation. De plus, les fenêtres ne correspondent pas aux normes de sécurité actuelles.

Enfin, le système de ventilation est fait pour fonctionner avec des fenêtres fermées. Le fait de les ouvrir risque uniquement de faire entrer de l'air chaud de l'extérieur et, si l'air extérieur est plus froid, d'activer le chauffage de la salle.

- F. Je vous informe également qu'il existe des règles de sécurité, entre autres sur le comportement à adopter en cas d'évacuation. Vous avez deux sorties de secours dans le couloir, de chaque côté vous pouvez descendre, place de rassemblement devant le bâtiment. N'essayez pas de forcer la porte au milieu, elle reste fermée.

- G. Conformément à l'article 55 du RCG, les temps de parole sont fixés comme suit:

- 2 minutes pour la présentation des candidats-es aux élections figurant à l'ordre du jour (points 3 et 4).
- 5 minutes par groupe pour les discussions générales sur le rapport de gestion et 5 minutes pour la discussion générale sur les comptes (soit 10 minutes pour une intervention combinant les deux sujets).
- 1 minute pour l'expression de votre satisfaction ou insatisfaction en lien avec les rapports finals ou les réponses aux questions.
- 3 minutes pour tous les autres objets à l'ordre du jour (y compris les questions en lien avec le rapport de gestion ou les comptes dans la discussion de détail).

Sont exceptées évidemment de ces limitations les interventions du Conseil communal et de la présidente de la Commission financière.

- H. Je vous rappelle également que, conformément à l'article 13 du RCG, les membres du Conseil général sont tenus, lorsqu'ils s'expriment en plénière sur un sujet lié à un intérêt particulier, de signaler cet intérêt au préalable. Et là, je vous rappelle le message de notre secrétaire qui vous demande de bien remplir le formulaire concernant les liens d'intérêts.
- I. Nous essayerons d'avancer le plus possible dans l'ordre du jour de ce soir. On n'arrivera pas à tout faire en un soir, je pense vous proposer d'arrêter juste avant la transmission des postulats.
- J. Je terminerai mes communications par l'annonce du dépôt sur nos pupitres de bons de 10% à usage unique, offerts par la Bourgeoisie de Fribourg, afin de souhaiter à toutes et à tous un bon début de législature. Ces bons sont valables sur tous les vins du Domaine de la Bourgeoisie.

2. Approbation des procès-verbaux n° 42 a et b de la séance du Conseil général des 31 mars et 1^{er} avril 2026 et n° 1 de la séance constitutive du 4 mai 2026

Le président. Avez-vous des rectifications à apporter quant à ces procès-verbaux? À l'affirmative, je vous demande de nous indiquer la page et le paragraphe du procès-verbal concerné.

Rugo Claudio (pca). J'ai une correction par rapport au billet, il est écrit que j'avais CHF 100'000.- dans mon porte-monnaie¹ ...

Le président. Je vous demande la page.

Rugo Claudio (pca). Je ne sais pas la page, je vous laisserai la trouver.

Le président. Alors vous prendrez contact avec le Bureau pour faire cette correction, merci.

Rugo Claudio (pca). Oui, mais je veux quand même la signaler. Il y a une autre correction à la page 42, mais d'abord je vais terminer sur celle-ci. Il est écrit CHF 100'000.- (sic), on parlait de Pesos, je pense que c'était Pesos 10'000.- que j'avais dans mon porte-monnaie, c'était un billet, donc j'aimerais que cela soit corrigé.

Ensuite, dans le procès-verbal du 4 mai 2026 en page 13, Mme V. Grady a fait l'éloge de notre président que je résumerais à un croquis de pommes et, comme ce sont des commentaires, je me réserve les compléments en fin de séance.

Le président. La parole n'est plus demandée, lesdits procès-verbaux sont ainsi approuvés avec les rectifications éventuelles et les considérations énoncées. Mes remerciements à son rédacteur, M. Mathieu Maridor, ainsi que Mmes Ingrid Buntschu et Nathalie Marvardi-Bürgy.

3. Election d'un·e représentant·e du Conseil général au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA, en remplacement de Valentine Mauron (avec effet au 1^{er} juin 2026)

Le président. À qui puis-je donner la parole pour la présentation des candidatures?

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Bettina Noll qui habite en Basse-Ville, au bord de la Sarine, où elle vit avec son mari et ses deux enfants.

En tant que médecin, membre de l'association Médecins en faveur de l'environnement, politicienne verte, elle s'engage en faveur de la préservation d'environnements sains et d'une gestion durable des ressources naturelles. Elle s'intéresse entre autres aux effets des micropolluants présents dans l'eau potable sur la santé humaine, ainsi qu'à la promotion de l'utilisation de l'eau de pluie en tant que ressource précieuse.

Grâce à son engagement au sein de diverses associations, notamment en tant que membre du comité de Mobilité piétonne Suisse, elle apporte ses compétences en matière de planification et de gestion de projets.

¹ L'intervenant se réfère à la page 879 du procès-verbal de la séance du Conseil général du 1^{er} avril 2026, déjà approuvé, dans lequel il est fait mention de 10'000.- et non 100'000.-.

En 2023, Bettina Noll a été membre de la Commission spéciale chargée d'examiner la révision des règlements sur la distribution d'eau potable et l'évacuation des eaux usées de notre ville. Ce travail lui a permis de se familiariser avec les défis de l'approvisionnement communal en eau et la garantie à long terme d'une infrastructure d'eau potable durable et de haute qualité.

Nous sommes convaincus que ses compétences seront utiles pour siéger au Conseil d'administration d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA et proposons donc d'élire Bettina Noll à ce poste pour remplacer Valentine Mauron.

Le président. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidats-es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats-es sont élus-es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, Mme Bettina Noll est proclamée élue sans scrutin. Je la félicite pour cette élection. (Applaudissements).

4. Election de deux membres au Conseil d'administration de la société d'investissement en faveur des projets de transition énergétique (nommés par le Conseil général)

Le président. À qui puis-je donner la parole pour la présentation des candidatures?

Grady Véronique (PLR et indépendants). Le groupe PLR et indépendants a le plaisir de vous proposer la candidature de David Krienbühl au Conseil d'administration de Particip SA.

David Krienbühl connaît bien notre ville et ses institutions. Conseiller général depuis 2017 et membre de la Commission financière, il aborde les dossiers avec sérieux, pragmatisme et sens des responsabilités. Son parcours professionnel et associatif lui donne également une bonne connaissance du tissu économique et local fribourgeois. Il s'inscrit par ailleurs dans un groupe particulièrement attentif au développement durable et aux enjeux de transition énergétique, comme en témoignent les nombreux dépôts et interventions en plénum, auxquels il a apporté son soutien.

Nous sommes convaincus que David Krienbühl saura s'investir dans ce mandat avec rigueur et esprit constructif. Nous vous invitons donc à soutenir sa candidature.

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). J'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Jérémie Stöckli, ingénieur en énergie de formation. Il travaille depuis plusieurs années en tant que conseiller énergétique, ce qui l'amène à accompagner régulièrement des projets d'installation solaire. Grâce à son engagement au sein du Conseil d'administration de la coopérative solaire Cellios et en tant que responsable technique, il connaît déjà en profondeur les fonctionnements du financement participatif dans le solaire. Il siège au Conseil d'administration de Particip SA depuis sa fondation et connaît donc le fonctionnement, les dossiers et les enjeux à venir. Je vous remercie pour votre soutien.

Le président. Y a-t-il d'autres candidatures à présenter? Tel n'est pas le cas.

Je constate que le nombre de candidats-es est égal au nombre de postes à pourvoir.

Selon l'article 46 LCo alinéa 1bis, les candidats-es sont élus-es tacitement. Toutefois, l'article 9b du RELCo m'enjoint de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres ici présents.

La parole n'étant pas demandée, MM. David Krienbühl et Jérémie Stöckli sont ainsi proclamés élus sans scrutin. Je les félicite pour leur élection. (Applaudissements).

5. Examen et approbation des comptes et du rapport de gestion 2025 de la Ville de Fribourg – message n° 1

Le président. Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 53 alinéa 5 du RCG, l'entrée en matière est acquise de plein droit, autant pour les comptes que pour le rapport de gestion. Une demande de renvoi est néanmoins possible pour ces deux objets.

Sob Isabelle, directrice des Finances. Je me permets de démarrer cet exercice, ce "baptême du feu" je dirais même, par des remerciements:

- Ceux dévolus au Services des finances pour l'élaboration de ce message dense, ainsi qu'à tous les Services de la Ville qui ont chacun apporté leur contribution notamment en respectant le cadre budgétaire défini, voire en faisant mieux.
- Il convient également de remercier l'organe de révision de la Ville de Fribourg, Forvis Mazars SA pour ses travaux et son suivi diligent et rigoureux, et ceci d'autant plus qu'il s'agissait de leur dernier exercice (sic)².
- Enfin, je remercie la Commission financière fraîchement constituée pour son accueil, l'échange, les questions et son examen.

Rentrons à présent dans le vif du sujet:

1. Compte d'exploitation

Il convient de poser le constat principal sans détour: les comptes 2025 bouclent sur un excédent de charges, soit un déficit, de l'ordre de CHF 21.5 millions. C'est nettement plus que ce qui était inscrit au budget, qui prévoyait un déficit d'environ CHF 16 millions.

Ce résultat constitue une dégradation significative par rapport à 2024, où le déficit s'établissait à CHF 5.2 millions. Sur une année, l'écart représente plus de CHF 16 millions supplémentaires. Et si l'on isole les éléments non récurrents, regroupés dans le message sous le terme "éléments extraordinaires ou effets uniques", principalement la dissolution de provisions pour CHF 4 millions, le résultat opérationnel s'aggrave encore pour avoisiner les CHF 25.5 millions de déficit.

² Ndr.: Il convient de rappeler que le Conseil général, lors de sa séance du 12 septembre 2023, a décidé de prolonger le mandat confié à la fiduciaire Forvis Mazars SA pour la révision des comptes de la Ville de Fribourg pour les exercices 2024, 2025 et 2026.

Quelques mots sur les revenus:

Il convient de noter que la taxation des personnes physiques constituerait un record absolu, ce qui est aussi un signal encourageant.

La situation est plus préoccupante du côté de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Nous enregistrons une baisse de près de 23% par rapport à 2024. Deux phénomènes se combinent pour expliquer ce résultat défavorable: d'une part, une assiette fiscale 2025 en repli; d'autre part, les taxations relatives à des années antérieures qui n'ont pas livré les montants escomptés. La forte volatilité de cette source de revenu se confirme.

Quelques mots sur les charges:

Les charges de personnel augmentent de 5.0% par rapport à 2024, mais dans la limite de ce qui était prévu par le budget.

Les charges de transfert – ce que la Ville reverse à d'autres collectivités et institutions, principalement le Canton, l'Agglomération 2025, le Réseau Santé de la Sarine et notamment l'aide sociale – augmentent de 4.1% par rapport à 2024, soit environ CHF 5.2 millions supplémentaires. La bonne nouvelle, c'est qu'elles restent en-deçà du budget de 1.7%, notamment grâce à un décompte favorable de l'Agglomération.

Mais ces charges de transfert, de par leur nature, échappent en grande partie à notre maîtrise.

Il est important de souligner, une nouvelle fois, l'important contrôle budgétaire dont ont fait preuve les services au cours de cette exercice puisqu'ils ont permis de réaliser environ CHF 3.1 millions d'économies par rapport au budget. Cet effort collectif doit être souligné et salué.

2. Compte des investissements

La Ville poursuit ses investissements avec un niveau élevé: le message le précise en page 6, "Le compte des investissements présente une dépense brute de CHF 49.5 millions"

- La précision de la planification des investissements s'améliore d'année en année. L'écart entre ce qui est budgété et ce qui est effectivement dépensé se réduit.
- La contrepartie, c'est évidemment que ces investissements soutenus doivent être financés. Quand l'autofinancement est suffisant, les investissements se financent en grande partie par les ressources courantes. Quand il ne l'est plus, il faut recourir à l'emprunt. C'est précisément ce qui se passe aujourd'hui, c'est ce que je vais commenter à présent dans ce que j'appelle le bilan.

3. Bilan

Voici quelques tendances marquantes de ces comptes 2025:

- La fortune communale "comptable" subsiste. Le fait que cette fortune soit qualifiée de comptable et donc non disponible en banque (liquidités) indique que nous ne pouvons pas y puiser à volonté pour financer nos dépenses courantes.
- L'endettement progresse, de manière sensible, pour passer de 39.9% à 67.8%. La dette nette par habitant augmente de CHF 1'956.- à CHF 3'086.-. On peut qualifier cette évolution de significative.

- L'un des signaux les plus préoccupants des comptes 2025, réside dans le flux de trésorerie opérationnel – c'est-à-dire ce que notre activité courante génère ou consomme en liquidités – qui est négatif. Cela signifie que la Ville doit emprunter non seulement pour financer ses investissements, ce qui va de soi, mais également pour son fonctionnement courant, les dépenses usuelles. Cette situation est difficilement soutenable durablement.
- Plusieurs indicateurs financiers, qui étaient encore jaunes ou verts l'an dernier, passent à présent dans l'orange ou dans le rouge (illustration en page 35 du message).

4. Mesures adoptées par le Conseil communal

Face à ce constat, le Conseil communal a adopté, dans le cadre de son arrêté budgétaire 2027, – il s'agit d'un document interne dans lequel le Conseil communal communique à l'Administration ses directives pour l'établissement du budget 2027 – trois mesures pour assainir la situation et envisager un retour à l'équilibre:

4.1. Stopper l'accroissement de la dotation en personnel

Ce frein à l'engagement est le premier levier qu'actionne le Conseil communal. Il repose sur les départs dits naturels (retraite, changement de postes, fin de CDD) et l'examen systématique de la pertinence des postes et les possibilités de modulation des tâches.

Les éventuelles nouvelles créations de postes devront être justifiées, éventuellement compensées dans la mesure du possible. Il s'agit là de la mesure structurellement la plus importante, puisqu'effectivement les charges de personnel sont des charges fixes, dites liées, qui pèsent durablement sur les budgets futurs.

4.2. Réduire les dépenses de biens et de services

C'est la deuxième mesure phare de ce train de mesures.

L'ensemble des services est invité à consentir un effort de réduction des dépenses de biens et de services de l'ordre de 10%. Cela concerne tout ce qui est fournitures, matériel de bureau, abonnements à des revues, et plus largement l'ensemble des dépenses courantes de fonctionnement.

C'est un effort sensible mais réaliste, qui appelle de la créativité dans chaque Service: mutualisation, dématérialisation et réexamen des besoins réels. La logique budgétaire repose en fait sur la création de plafonds, potentiellement des "acquis" d'années en années et c'est l'occasion de procéder à une analyse en profondeur des besoins.

4.3 Étudier toutes les pistes d'augmentation des recettes

Par cette troisième et dernière mesure, le Conseil communal demande à chaque Service d'étudier, dans son périmètre de compétences, les pistes d'augmentation des recettes.

La marge de manœuvre est différente d'un service à l'autre, mais des opportunités existent partout. On peut notamment penser à la valorisation de fournitures ou de mobilier de bureau stockés de longue date et totalement amortis, qui peuvent être revendus plutôt que conservés. On peut également envisager des efforts, une intensification des recherches de nouveaux contribuables, des personnes morales à forte valeur ajoutée.

5. Conclusion

Les comptes 2025 livrent un message sans ambiguïté de fragilité financière persistante. Il est important de souligner que la phase de "confortabilité financière", dans laquelle la Ville a évolué par le passé, n'est plus. L'aggravation du déficit et l'érosion de l'autofinancement, tout comme la progression de l'endettement en attestent.

Pour autant, un certain nombre de paramètres laissent à penser qu'un retour à une trajectoire maîtrisée est tout à fait possible:

- Les services ont démontré durant cette exercice leur capacité à tenir les budgets avec rigueur.
- L'arrêté budgétaire 2027 devrait permettre de freiner les charges tout en ajustant les priorités pour conserver des prestations à la population de qualité et la réalisation des investissements identifiés comme prioritaires.
- La poursuite de démarches visant à consolider le pilotage financier de la commune, notamment la précision budgétaire, le suivi des grandes rubriques au budget, pour ne citer que ces deux exemples.
- Enfin, la concrétisation de changements structurels au sein de différentes associations de communes auxquelles participe la Ville de Fribourg et dont les contributions constituent des charges de transfert importantes en comparaison avec les autres charges.

Le retour à une trajectoire financière soutenable est au cœur des actions et préoccupations du Conseil communal qui a conscience qu'il devra continuer de procéder à des arbitrages pour garantir la pérennité des finances communales.

Rapport de la Commission financière

Gerber Sonja, présidente de la Commission financière. La Commission financière s'est réunie le 11 mai 2026 afin d'examiner le message n° 1 relatif aux comptes et au rapport de gestion 2025 de la Ville de Fribourg, ainsi que le rapport de l'organe de révision Forvis Mazars SA.

Au nom de la Commission, je remercie chaleureusement les membres du Conseil communal, le chef du Service des finances, M. Fabien Baechler, ainsi que les représentants de la fiduciaire Forvis Mazars SA pour la qualité des échanges, les explications fournies et leur disponibilité durant l'examen des comptes. Toutes les questions soulevées par la Commission ont pu recevoir des réponses claires et détaillées.

I. Prise de position sur l'analyse et les recommandations de la fiduciaire Forvis Mazars SA

La Commission constate que la fiduciaire Forvis Mazars SA a présenté un rapport détaillé et répondu avec précision aux différentes questions des membres de la Commission financière.

Les vérifications effectuées par l'organe de révision conduisent à une appréciation générale positive quant à la tenue des comptes de la Ville. Le rapport confirme que les comptes annuels sont conformes aux prescriptions légales, notamment à la loi sur les finances communales, à son ordonnance d'application ainsi qu'aux directives du Service des communes.

Le rapport de révision ne comporte ni réserve ni remarque et confirme également l'existence d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

La Commission relève avec satisfaction qu'aucune nouvelle problématique majeure n'a été identifiée dans le cadre de la révision 2025.

La Commission souhaite néanmoins mettre certains éléments en évidence.

Concernant les imputations internes générales, l'organe de révision renouvelle sa recommandation de revoir périodiquement les bases de calcul et de mieux documenter les méthodes de répartition, notamment s'agissant des valeurs locatives et des intérêts. La Commission prend acte du fait que des réflexions sont en cours au sein de l'administration communale sur cette question.

S'agissant de la décharge de Châtillon, la Commission a pris connaissance des explications détaillées fournies concernant la valorisation comptable du site et les différentes hypothèses d'exploitation future. Elle relève que le maintien de la valorisation actuelle repose notamment sur l'hypothèse d'une poursuite de l'exploitation au-delà de 2029. Cette poursuite dépendra notamment des futures autorisations cantonales. La Commission soutient la recommandation de suivre ce dossier avec attention au regard des enjeux financiers importants qu'il représente pour la Ville.

La Commission a également pris connaissance des constats relatifs aux contrôles généraux informatiques ainsi que des améliorations déjà mises en œuvre ces dernières années. Elle relève que des progrès importants ont été réalisés depuis les précédents audits puisque, sur les 17 recommandations formulées en 2023, 11 dans le domaine de la sécurité, dont quatre recommandations significatives, ont pu être clôturées. Mais les enjeux liés à la cybersécurité demeurent importants et nécessitent une vigilance constante.

De manière générale, la Commission relève l'excellente collaboration entre la fiduciaire et l'administration communale et porte une appréciation positive sur le travail de révision et d'analyse effectué par l'organe de révision.

La Commission souhaite également remercier tout particulièrement Forvis Mazars SA pour le travail effectué au cours des dernières années. Le mandat actuel arrivant à son terme³, la Commission financière procédera prochainement à la sélection d'un nouvel organe de révision dans le cadre d'une procédure conforme au droit des marchés publics. La proposition retenue sera ensuite soumise au Conseil général.

II. Rapport de synthèse sur les comptes 2025

Les comptes 2025 présentent un déficit de CHF 21.5 millions, soit une nette détérioration par rapport à l'année précédente, qui présentait déjà un premier déficit de CHF 5.2 millions, après une décennie marquée principalement par des bénéfices. Par ailleurs, le déficit dépasse de CHF 5.4 millions celui prévu au budget.

La Commission constate que ce résultat est fortement influencé par plusieurs éléments conjoncturels et extraordinaires. La baisse particulièrement marquée des recettes fiscales liées aux personnes morales a eu une conséquence très importante sur les comptes 2025. Les recettes fiscales provenant des personnes morales sont ainsi inférieures d'environ CHF 16.6 millions aux prévisions budgétaires. La Commission relève à cet égard avec une certaine inquiétude la forte volatilité de cette catégorie de recettes fiscales ainsi que la dépendance à un nombre restreint de grandes personnes morales, ce qui rend les prévisions budgétaires particulièrement délicates.

³ Ndr.: Comme déjà précisé plus haut, le mandat de la fiduciaire Forvis Mazars prendra fin à la suite de l'examen des comptes 2026.

La Commission prend acte du fait que plusieurs éléments extraordinaires ont permis d'atténuer partiellement le déficit, notamment certaines dissolutions de provisions. Sans ces effets uniques, le déficit opérationnel aurait été encore plus important.

La Commission relève toutefois positivement la bonne maîtrise générale des charges par les services communaux. Des économies de CHF 3.7 millions par rapport au budget ont pu être réalisées, ce qui témoigne d'une bonne maîtrise de la part du Conseil communal malgré un contexte financier difficile.

Les discussions de la Commission ont également porté sur l'évolution des charges du personnel, en hausse de 5% par rapport à 2024. La Commission prend acte du fait que cette augmentation reste globalement conforme au budget adopté, tout en relevant la nécessité de poursuivre une attention particulière à l'évolution de ces charges ces prochaines années au vu du déficit important de 2025.

La Commission a par ailleurs discuté de manière étendue de la problématique du retard dans les processus de taxation cantonaux. Des décalages rendent l'estimation des recettes fiscales toujours plus complexe et contribuent à accroître l'incertitude dans la planification financière communale.

Enfin, la Commission relève avec préoccupation que l'autofinancement de la Ville apparaît désormais structurellement insuffisant pour couvrir le niveau actuel des investissements et des activités courantes, ce qui conduit la Commune à recourir de manière croissante à l'emprunt.

La Commission a également pris acte des indications données par le Conseil communal quant aux mesures et instructions plus strictes prévues dans le cadre de la directive interne relative à la préparation du budget 2027. Ces mesures sont donc adressées aux services communaux et servent à renforcer la maîtrise de l'évolution des charges. Les pistes évoquées en séance de la Commission concernaient notamment la stabilisation de la dotation en personnel de l'administration communale, la réduction des dépenses de biens et services ainsi que l'examen de mesures visant à augmenter certaines recettes. Dans la même ligne, la Commission a également pris note de l'application de différents correctifs destinés à atténuer les scénarios budgétaires les plus optimistes.

Pour conclure, la Commission relève que les comptes 2025 confirment les défis structurels importants auxquels la Ville devra faire face ces prochaines années, en particulier en matière d'autofinancement, d'évolution des charges et de stabilité des recettes fiscales.

III. Préavis

C'est donc par 10 voix et 1 abstention que la Commission financière recommande au Conseil général d'approuver les comptes 2025 de la Ville de Fribourg tels qu'ils ressortent de ce message n° 1 du Conseil communal.

Rapport de gestion pour l'exercice 2025

Pour rappel, conformément à l'article 95 bis de la LCo, le Conseil général se prononce directement sur la gestion du Conseil communal. La Commission financière n'a donc pas à formuler de préavis au sujet du rapport de gestion et en prend simplement acte, comme le Conseil général.

La Commission salue toutefois la qualité générale du rapport de gestion 2025, la clarté des informations fournies ainsi que la disponibilité des membres du Conseil communal et des Services pour répondre aux questions soulevées dans le cadre de l'examen des comptes, notamment quant à l'accord-cadre passé entre l'Etat et la Commune décrivant dans les grandes lignes les prochaines démarches en termes de planification du secteur de la Poya.

Enfin, la Commission remercie le Conseil communal, les chefs-fes de Service ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville pour leur engagement et leur contribution au bon fonctionnement de notre Ville.

Discussion générale

Le président. La discussion générale est ouverte sur les comptes et le rapport de gestion, précisez-moi si votre intervention porte seulement sur les comptes ou le rapport de gestion ou sur les deux.

Rapport du groupe PLR.Les libéraux-Radicaux et Indépendants

Krienbühl David (PLR et indépendants). Comme vous l'avez demandé, je précise que je vais intervenir tant sur les comptes que sur le rapport de gestion.

Le groupe PLR et indépendants a pris connaissance avec intérêt du message n° 1 concernant les comptes 2025 de la Ville de Fribourg ainsi que du rapport de gestion.

Nous remercions Mme la vice-syndique, Isabelle Sob, ainsi que les membres du Conseil communal et le chef du Service des finances ici présent, M. Fabien Baechler, pour la préparation de tous les documents et les échanges que nous avons pu avoir.

Il faut appeler un chat un chat. La Ville de Fribourg fonce dans le mur. Et plus vite que prévu. Les comptes 2025 marquent la fin du déni. Pendant des années, le groupe PLR a averti, budget après budget, nous avons expliqué que la trajectoire financière de notre Ville devenait dangereuse. Nous avons refusé les cinq derniers budgets parce que nous considérions qu'ils reposaient sur une logique de fuite en avant.

Aujourd'hui, malheureusement, les chiffres nous donnent raison. Un déficit de CHF 21.5 millions qui s'élève en réalité à CHF 25.5 millions, comme cela a déjà été dit, puisqu'une réserve très utile a été dissoute, ce qui rendra plus difficile le développement de la parcelle du Port. Une dette qui explose. Une trésorerie qui plonge. Et désormais, la perspective d'emprunter pour financer le fonctionnement courant. Quand une commune doit emprunter pour payer ses dépenses courantes, l'alarme financière n'est plus orange, elle est rouge vif. Le problème est structurel, cela a aussi déjà été dit. Les charges croissent plus rapidement que les revenus. Après six budgets déficitaires, il ne s'agit plus d'un accident. Il s'agit d'un modèle financier devenu insoutenable. Et ce qui nous inquiète le plus aujourd'hui, finalement ce n'est même plus le déficit lui-même. Le plus inquiétant, c'est l'absence totale de réaction politique pendant les cinq dernières années. Tous les voyants étaient au rouge. Pourtant, la majorité de gauche a continué à dépenser comme si les ressources étaient infinies.

Résultat? CHF 16 millions de charges salariales supplémentaires en cinq ans. 86 équivalents plein temps supplémentaires. Toujours plus de structures. Toujours plus de dépenses. Toujours plus d'administration. Alors que le nombre d'habitants est finalement assez stable depuis une décennie. La majorité de gauche a construit un monstre bureaucratique devenu financièrement incontrôlable. Et pendant ce temps-là, aucune véritable priorisation. Aucun plan d'assainissement crédible. Aucun frein sérieux à la croissance des charges. Gouverner, c'est

choisir. Pendant des années, la gauche a refusé de choisir. Aujourd'hui, ce sont en partie des nouvelles autorités qui héritent de cette situation extrêmement préoccupante. Et franchement, nous leur souhaitons bon courage. Parce que le cadeau laissé par le précédent Conseil communal est particulièrement lourd.

Mais maintenant, il faut regarder la réalité en face. La question n'est plus: "Est-ce qu'il faut agir?" La question est: "Avons-nous encore le temps d'agir avant de perdre nos marges de manœuvre?" Car sans correction rapide, la Ville perdra progressivement son autonomie politique et financière. Eh oui, il faut avoir le courage de le dire ici: si rien n'est entrepris rapidement, le risque de mise sous tutelle ne pourra plus être totalement exclu à moyen terme. Cela nous pend au bout du nez, si aucune mesure corrective n'est prise. Si on laisse aller comme l'a fait le Conseil communal de la précédente législature, on va se retrouver avec un endettement trop important d'ici à 2029, et nous nous exposons légalement à ce titre. Comme récemment la commune de Misery-Courtion, il serait très désagréable de se retrouver sous tutelle de la Préfecture de la Sarine car nous ne savons pas nous gérer. Ce ne sont plus des signaux d'alerte. Ce sont des signaux de rupture.

Nous aimerions d'ailleurs obtenir des réponses claires du Conseil communal sur plusieurs éléments essentiels.

Premièrement: quelle est aujourd'hui, en date du 27 mai 2026, la situation réelle de la trésorerie de la Ville?

Deuxièmement: quelle est la tendance fiscale pour 2026, en particulier concernant les personnes morales?

Nous rappelons ici que nous avons budgété près de CHF 69 millions de recettes fiscales provenant des entreprises. Mais dans le contexte actuel, marqué par des tensions géopolitiques et économiques au niveau international, ces projections sont-elles encore réalistes? En ces temps incertains, est-ce qu'une approche plus prudente sur les revenus fiscaux des personnes morales ne serait pas envisageable même si nous savons que par définition ces revenus sont "malheureusement" très volatiles?

Sommes-nous en train de nous diriger vers un déficit supérieur à CHF 30 millions déjà en 2026?

Car nous rappelons que le plan financier évoquait plus de CHF 34 millions de déficit en 2027, et plus de CHF 53 millions à l'horizon 2030 dans le scénario moyen.

Troisièmement: quel est le calendrier concret du Conseil communal pour redresser les finances? Quel est le plan d'assainissement?

Parce qu'à ce stade, les intentions générales ne suffisent plus. Il faut des mesures concrètes, chiffrées et planifiées. Le Conseil communal, et cela a aussi déjà été évoqué, a récemment évoqué trois axes prioritaires: le gel des engagements de personnel, la réduction des dépenses liées aux prestations et l'augmentation des recettes. Sur ce dernier point, l'augmentation des recettes, notre position est sans ambiguïté: aucune hausse d'impôts ou de taxes ne seront acceptables. Les contribuables n'ont pas à payer le prix d'une commune incapable de maîtriser ses dépenses et de réformer son fonctionnement. Le groupe PLR et indépendants le dit clairement: la durabilité doit aussi s'appliquer aux finances publiques. On ne peut pas continuer éternellement à promettre davantage de prestations sans avoir les moyens durables de les financer.

Il faudra donc prendre des décisions.

Oui, cela implique de stopper la croissance incontrôlée des charges.

Oui, cela implique de geler les nouveaux postes, voire de supprimer des postes pas indispensables.

Oui, cela implique d'améliorer l'efficacité administrative et d'accélérer la digitalisation.

Eh oui, supprimer certaines prestations ne doit plus être un tabou.

Car continuer comme avant n'est plus une option.

Maintenant, attention: le groupe PLR et indépendants ne défend pas une Ville immobile.

Fribourg doit continuer à avancer. Fribourg doit rester attractive. Fribourg doit accueillir des entreprises, créer de la valeur et développer des projets structurants.

Mais encore faut-il avoir une stratégie.

Faire venir des entreprises? Très bien. Mais lesquelles? Où? Avec quelle vision économique? Avec quels partenaires?

Le site de la Poya doit devenir un véritable projet stratégique pour l'économie fribourgeoise et pour le Grand Fribourg. Le futur nouveau Conseil d'Etat qui sortira des urnes en novembre prochain, et le Conseil communal élu le 8 mars dernier, devront absolument rediscuter de ce site de la Poya et revoir la copie initiale. La Ville doit également reconstruire une politique active de promotion économique, notamment avec le Canton et sa Promotion économique si on pense qu'il n'y aura bientôt plus de promotion économique régional avec la fin prochaine de l'Agglomération de Fribourg.

Et surtout, il faudra enfin prioriser les investissements. Parce qu'aujourd'hui, tout semble ou tout semblait prioritaire: l'avenue de la Gare, le quartier du Bourg, la piscine H2léO, bluefactory, les terrains de foot, les berges de la Sarine et le futur quartier de Torry-Est. Mais sans argent, sans liquidités et sans vision financière crédible, aucun grand projet ne pourra être mené sereinement malheureusement. L'argent public tout comme l'argent n'est pas magique. Et à force d'avoir refusé de regarder la réalité en face, notre Ville se retrouve malheureusement aujourd'hui au bord du gouffre.

Le rapport de gestion soulève également plusieurs interrogations quant à la qualité et à la fiabilité des informations présentées. En particulier, les chiffres figurant sous la rubrique du Bureau du contentieux semblent avoir été repris à l'identique du rapport 2024, alors même qu'ils diffèrent de ceux publiés en 2023. Une telle situation laisse penser à un simple copier-coller d'une année à l'autre, sans actualisation des données.

Cette manière de procéder est problématique à plusieurs titres. D'une part, elle nuit à la crédibilité du rapport de gestion, qui est censé fournir une photographie précise et transparente de l'activité de l'administration. D'autre part, elle empêche notre Conseil général d'exercer correctement sa mission de contrôle politique et financier.

Il est donc indispensable que la Ville fournisse les chiffres réels et actualisés pour l'année 2025, afin de permettre une analyse sérieuse de l'évolution des dossiers traités par le Bureau du contentieux et de mesurer l'efficacité des mesures mises en place.

Pour terminer, les PLR et indépendants continueront à défendre une ligne claire: responsabilité, priorisation, efficacité, vision économique et retour à l'équilibre financier au niveau du ménage communal. Parce que laisser à la prochaine génération une Ville surendettée et paralysée financièrement n'est pas une politique responsable.

Fribourg mérite mieux qu'une gestion au jour le jour. Fribourg mérite un cap. Et c'est pour toutes les raisons précitées que le groupe PLR et indépendants refusera ces comptes 2025.

Rapport du groupe Centre Gauche

Collaud Gérald (CG). Je commencerai par une note positive. Le résultat de cette année 2025 est une bonne nouvelle. Les groupes qui, depuis des années, critiquaient les bénéfices de la Ville doivent être rassurés. Pour la deuxième année consécutive, la Ville est en déficit, et de belle manière: après CHF 5 millions en 2024, voici CHF 21 millions pour les comptes 2025.

Blague mise à part, on peut quand même relever effectivement quelques notes positives.

Premièrement, les comptes sont bien tenus, bien gérés, et les écarts sont tous explicitement et correctement expliqués. Il n'y a pas d'erreurs particulières, du moins que nous ayons détectées. Nous disposons donc d'un document d'une bonne tenue et d'une bonne clarté. Nous remercions le Conseil communal sortant ainsi que le Service des finances pour le travail accompli.

Toujours dans les notes positives, on constate que le revenu de l'impôt sur les personnes physiques se maintient globalement et a même progressé, alors qu'il faisait l'objet de certaines craintes les années précédentes. C'est plutôt bon signe pour les finances de la Ville.

Dans le détail, cependant, plusieurs points méritent notre attention.

Concernant les investissements, on relève à nouveau que le budget prévu n'a pas été atteint. En effet, il y a une différence de CHF 21 millions. Même s'il convient de relativiser cet écart, cela reste un problème récurrent. Ainsi, en termes relatifs, si cet écart est moins important que celui observé durant les années 2019 à 2023, il n'en demeure pas moins qu'il est à nouveau en augmentation par rapport à 2024. Cela mérite d'être surveillé.

Sur la question du taux d'endettement, qui atteint aujourd'hui près de 70% aussi, nous restons très loin de la limite légale, qui est fixée à 200%, mais c'est la trajectoire qui interpelle. Il y a un an, nous étions à 40% ; nous sommes aujourd'hui à 70%. Une telle progression, en l'espace d'une seule année est légitimement source d'inquiétude.

La charge d'intérêts reste pour l'heure acceptable, mais elle suit malheureusement bien sûr la tendance du marché. Et dans un contexte de taux qui n'ont pas pour vocation à baisser significativement à court et moyen terme, il est légitime de s'interroger sur l'évolution de ce poste dans les années à venir.

Les deux éléments qui retiennent le plus l'attention sont d'une part, l'évolution de la dette nette par habitant qui atteint désormais CHF 3'000.-. Selon la classification de l'État, notre commune entre maintenant dans la catégorie d'un endettement qualifié d'important. Mais surtout, la progression est particulièrement rapide: CHF 1'000.- en 2023, CHF 2'000.- en 2024 et CHF 3'000.- aujourd'hui. Cette courbe ascendante est bien entendu inquiétante.

D'autre part, le deuxième élément qui doit retenir l'attention est que les trois quarts de ce résultat négatif proviennent de la diminution des revenus fiscaux, et en particulier de ceux des personnes morales. On sait depuis un moment que la Ville est tributaire de quelques contribuables personnes morales. Et cela se confirme cette année. C'est un signal à ne pas négliger.

Il faut toutefois mettre ces chiffres en perspective. Comparée à d'autres chefs-lieux de district comme Bulle ou Romont, notre ville se situe encore dans une position soutenable.

De plus, il ne faut pas oublier que notre situation est celle d'une commune-centre: cette position implique des charges structurellement plus élevées et des infrastructures nombreuses dont profitent les habitants des communes périphériques, sans que celles-ci y contribuent forcément. C'est une réalité que les comparaisons brutes ne reflètent pas toujours fidèlement.

Au final, regardons devant nous. Des dépenses importantes se profilent pour les prochaines années. Outre les investissements déjà prévus dans le plan financier, on pense notamment au traitement des micropolluants, qui va représenter des investissements conséquents. On pense aussi à l'accompagnement des seniors, dont les besoins iront croissant avec l'évolution démographique. Ces engagements sont certes nécessaires et légitimes, mais ils s'inscriront dans un contexte financier déjà sous forte tension. C'est pourquoi il nous appartient, dès aujourd'hui, d'anticiper et de piloter nos finances avec rigueur et vigilance, faute de quoi une augmentation des impôts deviendra inévitable.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Cattin Kuster Josée (Vert·e·s). Le groupe des Vert·e·s prend acte avec grand sérieux des comptes 2025 de notre Ville. Le déficit de CHF 21.5 millions est un signal d'alarme qui impose une nécessaire réflexion sur notre trajectoire financière.

Nous mesurons la complexité de la tâche, et saluons le travail accompli par l'administration et par les services pour tenter de maîtriser les charges courantes tout en maintenant un niveau de prestations élevé malgré la situation inflationniste. En effet, dans un contexte international et national de plus en plus tendu, les communes constituent le dernier échelon institutionnel et se voient contraintes d'assumer des responsabilités financières croissantes dans le but de garantir le maintien des prestations destinées à la population, en particulier quand on est un chef-lieu, comme l'a souligné M. G. Collaud.

Le rapport de gestion témoigne d'engagements concrets, notamment dans la transition écologique – avec l'obtention du label Cité de l'énergie Gold, le plan climat ou encore le projet GastroVert – et dans le renforcement de la cohésion sociale également. Nous saluons le fait que ces domaines soient soutenus et nous veillerons à ce qu'ils le soient toujours à l'avenir.

Cela a été dit, la situation est sérieuse, elle exige de la lucidité. Ce déficit s'explique en partie par une volatilité structurelle de nos revenus fiscaux, notamment une chute significative de l'impôt sur bénéfice des personnes morales difficilement prévisible, et par une hausse tendancielle des demandes d'aide sociale, reflet d'une précarité croissante dans notre population.

Face à ce constat, un point d'attention reste essentiel pour nous: réduire les budgets de la justice sociale et climatique serait une erreur stratégique coûteuse à long terme. Investir dans la rénovation des bâtiments, dans les transports publics ou dans le soutien aux populations les plus vulnérables, c'est aussi assainir nos finances futures en réduisant notre dépendance aux énergies fossiles et en favorisant l'autonomie de la population.

Sur la question des revenus et de la fiscalité, nous constatons que la Ville doit, aujourd'hui, emprunter pour financer son fonctionnement courant. Cette situation n'est évidemment pas tenable sur la durée. Il est nécessaire d'examiner rigoureusement l'impact social et économique de toute mesure, qui doit éviter de pénaliser les classes moyennes et les ménages modestes qui subissent déjà de plein fouet la cherté de la vie.

L'équité fiscale reste notre boussole; ceux qui ont le plus de capacités contributives doivent participer de façon juste à l'effort collectif. Il est grand temps également que le Canton revoie sa politique fiscale, afin d'assurer une redistribution plus juste, plus équitable des contributions des ménages.

Finalement, sur la maîtrise des dépenses, nous soutenons la démarche de contrôle budgétaire strict engagée par le Conseil communal. La maîtrise de la masse salariale et l'optimisation des achats publics sont des mesures importantes. Une vision politique courageuse est plus que jamais nécessaire. Le résultat des comptes constitue aujourd'hui, malheureusement, le reflet d'un manque de priorisation au cours des dernières années de la part du Conseil communal. Le rattrapage consécutif aux périodes de restrictions budgétaires des précédentes législatures était nécessaire. Les transformations et les adaptations majeures auxquelles notre Commune est confrontée impliquent des coûts substantiels.

Ces comptes 2025 sont révélateurs d'une fragilité qui couve depuis quelques années. Ils exigent de redoubler de vigilance pour financer avec justice un projet de société solidaire qui atteigne ses objectifs climatiques. Le groupe des Vert·e·s approuvera ces comptes, mais cette approbation s'accompagne d'une exigence forte pour l'avenir.

A l'aube de cette nouvelle législature, nous attendons du Conseil communal qu'il nous présente rapidement un plan qui permette de redresser la trajectoire financière, qui définit clairement par dicastère les projets, les besoins et les investissements prioritaires. Un plan qui ne sacrifie ni la cohésion sociale, ni notre avenir écologique.

Fribourg a les moyens de surmonter cette passe difficile, à condition de rester fidèle à ses valeurs de progrès social et environnemental. C'est à ce prix que nous préserverons notre autonomie décisionnelle et la qualité de vie de tous·tes les Fribourgeois·es.

Rapport du groupe socialiste

Woeffray Laurent (PS). En décembre 2024, le groupe PS, ensemble avec une majorité de notre conseil, a fait un choix politique assumé au bénéfice de l'ensemble de la population en validant un budget 2025 contenant un excédent de charges à hauteur de CHF 16.1 millions. Il s'agissait d'un budget qui garantissait un maintien et un renforcement des prestations en faveur de la population et de l'économie. Il s'agissait d'un budget qui répondait aux nombreux postulats déposés par notre assemblée, de gauche à droite. Il s'agissait d'un budget qui garantissait une nette amélioration des conditions de travail pour les catégories de personnel les plus vulnérables et contenait une indexation des salaires pour tous·tes. Et il s'agissait d'un budget qui contenait une augmentation des amortissements de plus de CHF 2 millions, reflétant la politique ambitieuse de la Ville en matière d'investissements.

Dans leurs grandes lignes, les comptes 2025 reflètent les choix politiques effectués lors de l'élaboration du budget et cette volonté d'offrir des prestations de qualité aux habitants·es tout en faisant face aux nombreux défis auxquels la Ville de Fribourg est confrontée. L'exercice 2025 se clôt toutefois avec un excédent de charges supérieur à celui prévu au budget.

En analysant les raisons de cet écart, il convient tout d'abord de souligner, du côté des charges, la bonne gestion budgétaire des différents services, qui ont dans l'ensemble strictement respecté les limites fixées et ont même dépensé CHF 3.7 millions de moins que prévu. C'est d'ailleurs l'occasion, pour le groupe PS, de remercier l'ensemble des collaborateurs·rices de la Ville pour leur engagement ainsi que pour la qualité du travail accompli tout au long de l'année 2025.

Il convient également de relever l'augmentation préoccupante du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale, qui reflète la fragilité financière dans laquelle se trouvent un nombre croissant de personnes dans notre ville.

En revanche, il est difficile de passer à côté de l'éléphant dans la pièce, à savoir la diminution de CHF 16.9 millions des recettes issues de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales par rapport au budget. Il s'agit là de la principale explication du déficit affiché dans les comptes 2025. Si les recettes fiscales liées à cet impôt avaient correspondu aux montants budgétisés, nous parlerions aujourd'hui d'un déficit de CHF 4.6 millions, soit une amélioration de CHF 11.5 millions par rapport à l'excédent de charges prévu au budget.

L'écart entre les recettes fiscales budgétisées et les recettes effectivement encaissées soulève de nombreuses interrogations quant aux estimations fiscales effectuées par le Conseil communal lors de l'élaboration du budget 2026. Le groupe PS admet volontiers qu'il est particulièrement difficile d'estimer avec précision le produit de cet impôt et d'identifier les raisons exactes d'éventuelles fluctuations. Nous aurions toutefois souhaité obtenir des explications plus détaillées de la part de la directrice des Finances, que ce soit au sein de la Commission financière ou ici même, en séance du Conseil général.

Une chose apparaît toutefois clairement: nos finances communales demeurent fortement dépendantes d'une poignée d'entreprises.

Il convient ici de rappeler que la volatilité de cet impôt a déjà eu, par le passé, des effets positifs sur les finances de la Ville. À plusieurs reprises ces dernières années, elle a permis de boucler des comptes avec des excédents de revenus, contribuant ainsi à la constitution d'une fortune comptable avoisinant les CHF 200 millions. Cette réserve nous permet aujourd'hui d'absorber le déficit de l'exercice 2025 et nous donnera également la capacité d'absorber encore certains déficits au cours des prochaines années.

Cependant, il est clair que cette fortune comptable disponible – qui s'élève encore à environ CHF 185.8 millions au 31 décembre 2025 – ne permettra pas de compenser indéfiniment des déficits successifs. Les indicateurs financiers comme le taux d'endettement ou le taux d'autofinancement, tout comme les projections figurant dans le plan financier, doivent donc être pris en considération avec sérieux, même s'ils doivent toujours être interprétés avec prudence.

Le groupe PS prend acte du fait que le Conseil communal semble pleinement conscient de cette situation et qu'il entend prendre, au cours de cette législature, différentes mesures afin de garantir durablement l'équilibre financier de la Ville de Fribourg. Nous partageons l'idée que cela doit se faire avec la tête froide, sans précipitation ni mesures improvisées. Une chose doit être claire pour tous-tes: un retour immédiat à l'équilibre ne se fera pas déjà dans le budget 2027, mais devra être construit progressivement sur plusieurs années.

En revanche, pour le groupe PS, une chose est claire: un PAFE en ville de Fribourg, qui contient surtout des coupes dans les prestations, c'est non.

C'est pourquoi le groupe PS a pris avec une certaine inquiétude connaissance de l'arrêté budgétaire adopté par le Conseil communal en février dernier et relayé dans les médias, qui repose sur trois piliers: un quasi-gel de la création de nouveaux EPT, une réduction des dépenses et la recherche de recettes supplémentaires. Il faut ici le dire clairement: celles et ceux qui souhaitent réduire les prestations à la population en ville de Fribourg semblent ignorer qu'environ 75% de la population de notre ville s'est prononcée, lors de la votation cantonale sur le PAFE, en faveur de services publics forts et de prestations de qualité.

Bien que le groupe PS ne s'oppose pas catégoriquement à la recherche de synergies ou d'économies possibles du côté des dépenses, des coupes importantes dans les prestations ne sont pas envisageables – et surtout pas sous la forme de réductions linéaires appliquées indistinctement à tous les Services, sans tenir compte des besoins réels de la population. Le groupe PS met également en garde contre un gel des engagements généralisé qui risquerait de freiner le développement de la Ville de Fribourg et d'empêcher celle-ci de répondre correctement aux besoins de la population.

Pour notre groupe, les efforts doivent prioritairement porter sur le volet des recettes. L'implantation de plusieurs entreprises de taille moyenne pourrait notamment contribuer à réduire la dépendance actuelle de la Ville envers une poignée de grandes entreprises et de leur performance économique individuelle. De plus, des adaptations fiscales ne doivent pas constituer un tabou. Le groupe PS invite donc le Conseil communal à examiner sérieusement des mesures du côté des recettes.

Le groupe PS a également pris acte des comptes des investissements, qui témoignent d'une politique d'investissement ambitieuse de la Ville. Les différents investissements faits cette année, comme tous ceux faits au cours de la précédente législature, étaient nécessaires pour garantir une évolution de la ville avec des infrastructures et des prestations de qualité. Toutefois, les investissements entraînent également des conséquences directes sur les budgets de fonctionnement, par leurs coûts d'amortissement. C'est pourquoi nous invitons le Conseil communal à prioriser les investissements afin d'alléger ponctuellement le budget de fonctionnement. Cela doit toutefois se faire sans remettre en cause une politique d'investissement ambitieuse, indispensable pour garantir une bonne qualité de vie aux habitants-es de notre ville et sans mettre inutilement en péril des subventions pour des projets qui devront, de toute manière, être réalisés dans les années qui suivent.

Enfin, le groupe PS a également pris connaissance du rapport de gestion. Notre groupe tient à souligner le caractère exhaustif et le professionnalisme de ce rapport et remercie toutes les personnes impliquées pour son élaboration ainsi que pour la mise en œuvre des nombreux projets évoqués dans le rapport au cours de l'année passée. Ce rapport témoigne de l'action ambitieuse de la Commune, mais esquisse également les défis à venir qui devront être relevés au cours de la prochaine législature. On peut citer notamment la mise en œuvre de la politique de l'habitat et du logement, l'implémentation du plan climat, l'entretien et le développement des infrastructures et des prestations communales, la poursuite de l'engagement en faveur d'une ville inclusive et solidaire ainsi qu'un meilleur soutien aux familles.

C'est ainsi qu'à l'unanimité, le groupe socialiste approuvera les comptes 2025 tout en prenant acte du rapport de gestion.

Rapport du groupe Dignité Action Solidarité

Waeber Célestine (DAS · WAS). Le groupe DAS · WAS fera une intervention portant sur les comptes et le rapport de gestion.

Pour le collectif DAS · WAS, les comptes 2025 et leur validation matinale ont été une plongée radicale dans ce nouveau mandat politique. Découvrant la pratique, voici notre retour collectif sur les comptes et le rapport de gestion, créant des liens entre chiffres et réalités vécues, souvent inégalitaires.

Ce qui nous a tout d'abord marqués, ce n'est pas le déficit mais la précarisation de la population ayant besoin de l'aide sociale pour pouvoir satisfaire leurs besoins vitaux.

Nous lisons dans le rapport que les personnes sont précarisées par la hausse des loyers et des primes d'assurance maladie. En effet, dans l'augmentation des CHF 1.3 million de l'aide sociale, plus de CHF 800'000.- concernent des frais de logement et des primes LAMal des bénéficiaires. Cet argent est donc en grande partie reversé aux assurances ainsi qu'aux propriétaires et non pas directement aux personnes. Collectivement, nous visualisons un futur dans lequel la caisse maladie est étatique et où l'expropriation permettrait de payer des loyers justes, non dictés par la logique foncière. Les frais d'entretien directs pour les personnes à l'aide sociale ont augmenté d'au moins CHF 400'000.- pour 133 personnes de plus que l'année précédente. Si je divise simplement, environ CHF 3'000.- par année et par personne. Bien sûr que les chiffres ne sont pas si simples, qu'il faut prendre en compte les entrées et les sorties des personnes et les besoins différenciés. Cependant, on ne parle pas non plus de sommes astronomiques.

Pour le groupe DAS · WAS, ces dépenses ne sont pas des "charges" à maîtriser, à surveiller, mais la preuve qu'il faut renforcer le soin porté aux personnes. La dignité humaine doit rester une priorité politique: vivre dignement à Fribourg ne devrait pas être un privilège.

Nous abordons volontairement la surveillance, le nombre d'enquêtes totalisé est en augmentation et en dit long sur notre système. Nous soulignons le doublement des enquêtes d'aide sociale, passant de 18 à 36. Dans la même lignée, sur 130 naturalisations, nous pouvons lire 113 enquêtes. Combien coûtent ces enquêtes? Et si une manière d'économiser de l'argent serait, par exemple, de faire confiance aux personnes?

En revanche, nous saluons également plusieurs éléments positifs contenus dans le rapport des comptes. Nous pensons notamment à l'adhésion de Fribourg à la Coalition européenne des villes contre le racisme. Nous avons hâte d'observer les mesures concrètes que la Ville mettra en œuvre pour répondre au plan d'action en dix points afin de soutenir la lutte contre le racisme. Nous proposons déjà, à froid, la remise en question des enquêtes en lien avec la naturalisation... Et si la sécurité commençait par le lien?

Nous avons également lu avec intérêt la stratégie pour la petite enfance, ainsi que les avancées sur la question climatique avec le plan climat et le label Cité de l'énergie Gold.

Nous soutenons une écologie populaire et un plan climat dans une perspective décroissante. Nous célébrons l'adoption de la nouvelle politique de l'habitat et du logement. Se loger dignement est un droit de première nécessité. Nous appelons le Conseil communal à renforcer les leviers pour que les futurs investissements servent réellement les familles et les seniors plutôt que la spéculation financière ou l'enrichissement des propriétaires.

Le groupe DAS · WAS a vu aussi certaines avancées concrètes qui contribuent à briser les systèmes de domination, notamment classistes et sexistes, auprès du personnel de la Ville de Fribourg en particulier, la revalorisation de la classe salariale A et l'introduction du congé menstruel. Nous relevons notamment le passage sous contrat de droit public des 90 collaborateurs·rices du personnel de nettoyage. C'est en valorisant les travailleurs·euses, souvent précarisés·es, que l'on construit une ville plus juste. Merci de montrer l'exemple.

En outre, l'analyse des revenus nous interpelle. D'un côté, l'impôt sur le revenu des personnes physiques est en hausse. De l'autre, les impôts sur le bénéfice des entreprises affichent un déficit de CHF 16.6 millions par rapport au budget. Ceci a soulevé beaucoup de questionnements et, même si la volatilité ainsi que le décalage lié aux impôts ont été abordés en Commission financière, une question nous reste: est-ce que les entreprises ont fait davantage de réserves ou leur chiffre d'affaires a-t-il été plus bas qu'imaginé? Nous soutenons une hausse d'imposition des grandes fortunes, tout en réalisant les limites communales face aux grandes réformes fiscales depuis les années 2020.

Ce déséquilibre explique en grande partie notre degré d'autofinancement négatif. La Ville doit s'endetter pour la totalité de ses investissements. Pour le groupe DAS · WAS, ce déséquilibre reflète un système qui soutient les inégalités découlant du capitalisme au détriment de la redistribution. Nous voulons une Ville qui, au travers de ses finances, rende visible et concrète la solidarité et la dignité.

S'agissant des investissements, nous avons été choqués de voir que la Ville de Fribourg emprunte des sommes considérables à des banques comme UBS, l'un des partenaires financiers principal de la Ville, qui prennent activement part au génocide et à la politique d'Apartheid menés par Israël contre le peuple palestinien. En effet, UBS a, durant les trois dernières années, augmenté de 875% ses investissements dans Elbit Systems, premier fournisseur d'armes de l'état sioniste et impérialiste, et ce d'autant plus que la dimension éthique des emprunts bancaires par la Ville ont déjà fait l'objet de questions par le passé.

En conclusion, le groupe DAS · WAS prend acte des comptes 2025, les valide, dans le sens où nous n'y voyons pas d'erreurs comptables et même une vision budgétaire relativement proche de la réalité. Cependant, nous souhaitons une transformation sociale plus profonde, une redistribution fiscale plus juste et une éthique financière... plus éthique! Parce qu'au fond, une ville ne s'évalue pas seulement à l'état de ses finances; mais surtout à la manière dont elle traite les personnes qui y vivent.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Wicht Pascal (UDC). Les interventions entendues ce soir me le confirment, les discussions sur les comptes et sur les budgets tendent un peu à virer au dialogue de sourds. On tourne en rond et, d'un bout à l'autre de la salle, on ressasse certains mêmes arguments, année après année (et bien sûr, votre serviteur ne fait pas exception). Le centre et la droite annoncent que nous allons dans le mur, la gauche explique que chaque centime économisé nuit à la qualité de vie des habitants. Les Vert·e·s mettent la responsabilité sur l'ancienne majorité de centre-droit au Conseil communal, oubliant que cela fait déjà 20 ans que la gauche est aux commandes. La fourmi, la cigale, vous connaissez la fable.

Et pourtant, au risque de radoter, il est toujours intéressant et instructif de reparcourir ses anciens discours, non pas pour s'autocongratuler, mais pour voir à quel point ceux-ci restent d'actualité après quelques temps et pour faire une introspection: est-ce que j'avais vu juste ou est-ce que je m'étais fourvoyé?

Pour cette raison, afin de préparer mon intervention de ce soir, je me suis plongé dans mon intervention de décembre 2024 sur le budget 2025, celui-là même dont nous discutons les comptes ce soir, et sur le plan financier 2025-2029.

Dans ce rapport de groupe, j'avais relevé que, je cite: "le budget 2025 ne serait pas si inquiétant en soi s'il ne se plaçait pas dans la perspective globale plus que morose que laisse entrevoir le plan financier pour les années à venir". Au vu des comptes qui nous sont présentés ce soir, même s'ils montrent un déficit encore plus élevé que prévu, je maintiens ce que j'avais dit: un exercice déficitaire n'est pas inquiétant en soi, s'il n'est pas appelé à se répéter.

Malheureusement, les plans financiers successifs nous montrent que ces comptes déficitaires ne sont pas un accident de parcours liés à des circonstances extraordinaires pour une année spécifique. Au contraire, les chiffres de cette année vont se répéter dans les prochaines années, en empirant, année après année. En effet, les recettes stagnent, alors que les charges continuent à augmenter allègrement.

Plus que le déficit, le chiffre qui nous préoccupe au plus haut point est celui du degré d'autofinancement. En 2024, celui-ci était de 27.2%, ce qui est très faible, mais ce qui signifie que la Ville pouvait couvrir un bon quart de ses investissements avec ses propres moyens, en plus de couvrir ses dépenses courantes. Cette année, pour la première fois, le degré d'autofinancement passe en négatif, à -22%. Cela signifie que non seulement, la Ville finance la totalité de ses investissements par l'emprunt, mais qu'en plus elle doit emprunter pour assurer le fonctionnement courant.

Dans mon intervention sur le plan financier 2025-2029, je remettais en cause le fait que le Conseil communal tablait sur une hausse continue des recettes fiscales des entreprises, ignorant de ce fait totalement la dimension conjoncturelle des bénéfices des entreprises – et donc des impôts qui les grèvent. Cette année, les recettes de l'impôt sur le bénéfice diminuent de 23% par rapport à l'année précédente, alors que le budget prévoyait une augmentation. A vrai dire, le groupe UDC ne pensait pas avoir raison si tôt!

Juste après, dans mon intervention, je parlais des mesures *envisagées* par le Conseil communal pour juguler la hausse des charges, notamment la renonciation à la création de nouveaux postes au sein de l'administration communale en 2026. Dans l'intervalle, le budget 2026 nous a montré que cette belle intention n'avait pas été mise en œuvre et aujourd'hui, le Conseil communal nous dit qu'il *envisage* de le faire en 2027. Enfin, peut-être, parce que Mme la vice-syndique vient de le dire: "chaque création de nouveaux postes devra être justifiée". En d'autres termes: la même chose que les années passées! Les belles promesses n'engageant que ceux qui les écoutent, nous attendrons donc pour voir.

Pour les collègues qui seraient tentés de faire un quelconque lien avec la votation du 26 avril sur la LAFE, je tiens à dire que, dans ce cas, comparaison n'est pas raison. D'un côté, nous avons le Canton dont le bilan est sain, et qui avait annoncé quelques semaines avant la votation un bénéfice de plus de CHF 100 millions avant opérations de clôture, alors que le budget était plus ou moins à l'équilibre. De l'autre, nous avons une Commune qui prévoyait un déficit conséquent, et qui a finalement réalisé une perte plus importante encore. L'un pèche, peut-être, par excès de prudence, l'autre, sans doute, par une négligence coupable. La fourmi, la cigale, on y revient.

Nous ne voulons pas priver la population de notre ville de prestations qui contribuent à sa qualité de vie. Bien au contraire, nous voulons agir lorsqu'il est temps, afin d'éviter de nous retrouver acculés et forcés de mettre en place des coupes draconiennes. Il est moins douloureux de ne pas créer de nouveaux postes de travail, que de les créer aujourd'hui et de devoir les supprimer dans deux ou trois ans. Il est moins douloureux de ne pas créer une prestation, que de la créer et d'y renoncer une fois que les gens s'y sont habitués.

Pour conclure, on a parfois entendu que les élus de l'UDC, et d'ailleurs aussi nos collègues des partis bourgeois, étaient des cassandres. C'est peut-être l'occasion de se replonger dans les récits mythologiques. En effet, Cassandre, fille de Priam, roi de Troie, avait été condamnée par Apollon à ce que personne ne croie ses paroles. Et pourtant, Cassandre prédisait des malheurs, mais elle disait vrai; et les Troyens eussent été bien inspirés de l'écouter, lorsqu'elle les a avertis que le cheval offert par les Grecs était un piège. Dans ces conditions, nous revendiquons totalement d'être des Cassandre, si cela signifie: avoir raison trop tôt.

Nous espérons seulement que le Conseil communal et la majorité de gauche du Conseil général ne feront pas comme les anciens Troyens, mais qu'ils écouteront, enfin, la pauvre Cassandre.

Ces considérations étant faites, le groupe UDC s'abstiendra sur les comptes 2025 et il prend acte du rapport de gestion.

Rapport du groupe Le Centre/PVL

Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL). Le groupe Le Centre/PVL a pris connaissance avec attention des comptes 2025 et du rapport de gestion qui les accompagne.

Nous remercions le Conseil communal, le Service des finances ainsi que l'ensemble de l'administration pour le travail réalisé et pour leur disponibilité durant les travaux de la Commission financière.

Les résultats qui nous sont présentés aujourd'hui ne constituent malheureusement pas une surprise. Après des comptes 2024 déjà déficitaires et un budget 2025 prévoyant une perte importante, les comptes 2025 confirment une dégradation durable des finances communales.

Depuis plusieurs années, notre groupe alerte sur le risque d'un décalage croissant entre les ambitions de la Ville et ses capacités financières réelles. Cette situation était déjà clairement perceptible les années précédentes; aujourd'hui, cette dégradation est on ne peut plus manifeste.

Les déficits budgétés se sont continuellement aggravés: de CHF 2.8 millions en 2021 à plus de CHF 19 millions prévus au budget 2026. Les comptes 2025 montrent une situation encore plus préoccupante puisque, malgré un déficit budgété de CHF 16 millions, le résultat effectif dépasse finalement les CHF 21 millions, même plus.

Certains invoqueront principalement la baisse des recettes liées aux personnes morales. Mais cela souligne précisément notre inquiétude: notre équilibre financier dépend fortement d'un nombre limité d'entreprises et d'un contexte économique incertain, touché notamment par les augmentations de coûts d'exploitation pour les entreprises liées au conflit au Moyen-Orient.

Le problème n'est plus conjoncturel, il est structurel: depuis plusieurs années, les charges progressent plus vite que les recettes, ce qui réduit progressivement la marge de manœuvre de la Ville.

Les indicateurs financiers présentés dans le message confirment cette dégradation. La dette nette par habitant a désormais, elle aussi, basculé dans le rouge. Or ces indicateurs traduisent concrètement notre capacité à financer les investissements, absorber les imprévus et maintenir durablement les prestations attendues par la population.

Lorsque l'autofinancement est moins que nul, le recours à l'emprunt devient nécessaire pour financer les charges d'exploitation et l'endettement s'envole. À terme, cela réduit la liberté d'action des autorités futures.

Nous relevons toutefois que l'administration a globalement respecté les objectifs budgétaires qui lui étaient fixés. Les difficultés actuelles relèvent donc moins d'un problème opérationnel que d'un déséquilibre durable des finances communales.

Nous avons également pris connaissance des bonnes résolutions adoptées cette année afin de freiner la progression des charges et de renforcer certaines recettes. Elles vont dans le bon sens, même si cette prise de conscience intervient tardivement.

Les prochaines années exigeront des choix clairs et une priorisation plus rigoureuse de nos dépenses. Le Conseil communal propose les budgets, mais le Conseil général les décide; il les accepte ou les refuse. Nous portons donc collectivement une responsabilité dans l'évolution des finances communales.

Depuis plusieurs années, notamment par demande de renvoi ou refus du budget, notre groupe appelle à davantage de discipline budgétaire et à une meilleure maîtrise des charges, à un vrai travail de priorisation. Maîtriser les dépenses ne signifie pas remettre en cause les prestations essentielles, mais garantir celles-ci de manière durable.

Au-delà des chiffres, c'est aussi la capacité future de notre Ville à préserver son autonomie financière et sa liberté d'action qui est en jeu.

Concernant le rapport de gestion, nous saluons les efforts entrepris pour améliorer la lisibilité des informations présentées. Dans un contexte financier plus contraint, il est essentiel de disposer d'outils permettant de mieux mesurer les résultats obtenus et l'efficacité des politiques publiques.

Le groupe Le Centre/PVL espère que le nouveau Conseil communal saura proposer des mesures crédibles, équilibrées et politiquement soutenables afin de rétablir progressivement la situation financière de notre Ville.

Aujourd'hui, nous prenons acte de ces comptes avec regret, mais aussi avec la conviction, qui s'estompe peu à peu, qu'il est encore possible d'agir, à condition de prendre rapidement les décisions nécessaires avec lucidité et responsabilité.

Notre groupe acceptera les comptes et vous donne rendez-vous dans le cadre du processus budgétaire afin de redresser enfin ensemble les finances de notre cité... en espérant que le sérieux de la situation évoquée ce soir ne soit pas oublié d'ici-là.

Le président. D'autres personnes souhaitent-elles s'exprimer?

Rugo Claudio (pca). Je répondrai d'abord à M. J.-T. Vacher ou l'informerai que depuis que j'ai commencé la politique en 2016, je n'ai jamais entendu le Conseil général remettre en question un projet présenté par le Conseil communal. Peut-être que cela a été le cas une fois mais, à ma connaissance, je crois que tous les projets ont toujours été validés par le Conseil général. Le parti des Artistes s'est parfois abstenu, parfois il s'est même opposé. Mais Le Centre, je crois qu'il a validé tous les budgets présentés, comme le PLR, presque, qui s'est parfois abstenu mais rarement opposé.

Je me réjouis de la venue du groupe DAS · WAS. J'informe Mme C. Waeber que nous sommes aux comptes. Les comptes, c'est le passé. On a donc peu de choses à dire sur les comptes, c'est un constat, ça a été fait, on regarde. Le pamphlet politique concernera plutôt le budget 2027.

La perte annoncée par l'ancien Conseil communal était en partie due à l'introduction de la première heure de parking gratuite. Ce soir, personne n'en a parlé, elle a disparu, elle est arrivée. Elle est bonne celle-ci. C'étaient MM. M. Page et P.-O. Nobs et Mme C. Zainal. Ils ne sont plus là pour me contredire, mais les PV sont là pour certifier mes dires. Les saules pleureurs font légion, le PLR, maintenant l'UDC aussi. Par contre, M. François Morand, rédacteur en chef de La Liberté, je ne crois pas qu'il fait partie de l'UDC ou du PLR, mais il a ressuscité des morts pour son argutie. C'est l'hôpital qui se fout de la charité.

Je continue. Est-ce que la Ville ... est-ce que la hausse des salaires des conseillers communaux à CHF 240'000.- sous prétexte de droits acquis, dixit Thierry Steiert, aurait été validée, sachant que quelques années plus tard on serait à CHF 21 millions de pertes? Tous les partis ont validé l'augmentation des salaires. M. D. Krienbühl, vous aussi.

Le calendrier accéléré dans la construction des nouvelles places, devant La Poste, à Saint-Jean, à Saint-Léonard, est-il calibré au bon rythme? On se pose la question.

J'interviendrai aussi le moment venu sur les chiffres des comptes. Cependant, sur le rapport de gestion, j'étais étonné que pour les contrats à durée indéterminée – je vous informe, surtout le groupe DAS · WAS qui venez d'arriver –, qu'il n'y ait rien à ce sujet, ni sur l'amélioration des conditions des personnes employées aux p'tit-e-s artistes. Par ricochet, j'en avais parlé, les employés dévolus au nettoyage dans les écoles étaient sous les mêmes conditions, et on peut dire que c'est grâce à mon intervention, l'intervention du parti-club des artistes, par ricochet, par ping-pong, qu'ils avaient vu qu'ils engageaient aussi 90 personnes sous contrat à durée déterminée et de mauvaises conditions de droit privé et pas ... Là, vous félicitez la Commune, mais moi, je ne la félicite pas parce que ça fait 30 ans qu'ils ont engagé ces personnes, pendant 30 ans, alors que le simple employé de peinture, après deux contrats, il est obligé de se justifier. La Ville, là, elle a passé outre ses compétences.

C'est vrai que je commençais à loucher, un peu comme Jean-Paul Sartre, j'en attrapais la nausée quand j'ai lu le rapport de gestion, une chose que j'ai rarement faite jusqu'à ce jour, là on voit la manipulation des chiffres: 42'715 personnes à Fribourg. Par contre, lorsque le parti-club des artistes avait prononcé le chiffre de 40'000 personnes, M. T. Steiert s'était offusqué et tout, et dans ce journal reçu aujourd'hui, on est à 39'874 personnes, les autres sont en séjour, etc. Il n'y a pas le nombre d'étudiants, ce qui m'intéresserait.

Le président. M. C. Rugo, il reste une minute de temps de parole.

Rugo Claudio (pca). Oui, si vous ne me coupez pas, ça me suffira, M. le président.

Ce qui m'intéresserait, c'est de savoir le nombre d'étudiants qui, d'après mes informations, est en baisse. La qualité offerte à Fribourg, il y a d'autres villes comme Bâle, Berne, Zurich, Lausanne, Genève, la qualité et l'attrait pour la ville commence à baisser au niveau des étudiants. Je n'ai pas les chiffres, donc je n'affirmerai pas ceci, mais quelques informations me sont parvenues.

J'insisterai sur les jetons de présence lors du passage des comptes et je crois que j'ai terminé mon temps de parole.

Le président. Il est 20.55 heures, est-ce que la Commission financière souhaite encore faire des remarques ou des commentaires? Tel n'est pas le cas.

Pardon, il y a encore des personnes qui souhaitent s'exprimer à titre individuel.

Vonlanthen Marc (PS). Je souhaite surtout réagir aux déclarations du Conseil communal dans la presse. Celui-ci y a présenté sa stratégie, qui nous a été présentée aussi tout à l'heure par Mme la vice-syndique, qui reposait, comme dit, sur trois axes: le gel des engagements non liés, la réduction des volumes des dépenses liés aux prestations et l'augmentation des recettes en attirant de nouvelles entreprises, tout en excluant pour l'heure toute hausse d'impôts.

Je salue la volonté du Conseil communal de travailler à un paquet de mesures pour assainir les finances de la Ville. Cette stratégie privilégie toutefois avant tout la maîtrise des dépenses et l'attractivité économique. Elle s'inscrit dans une logique généralement associée à une approche libérale conservatrice de la gestion des finances publiques. Je ne conteste ni la nécessité de maîtriser les dépenses, ni celle de renforcer l'attractivité économique de la Ville, je me questionne en revanche sur l'ordre des priorités.

Les prestations à la population ne sont pas une variable d'ajustement budgétaire. Elles constituent un investissement social essentiel. Dans un contexte marqué par une hausse du coût de la vie nettement plus rapide que celle des salaires, une part croissante de la population est fragilisée. Les primes d'assurance, les loyers et les charges du quotidien augmentent fortement. Dans ce contexte, réduire les prestations publiques reviendrait à faire porter de manière indifférenciée une partie de l'assainissement financier sur les ménages qui subissent déjà beaucoup de pressions. Le maintien des prestations à la population doit donc rester une priorité politique claire.

L'augmentation des recettes par l'attraction de nouvelles entreprises constitue évidemment une piste pertinente, mais elle ne peut pas être la seule réponse envisagée et doit s'intégrer dans une réflexion globale sur la fiscalité et les recettes. Les impôts sur le revenu et sur le bénéfice sont progressifs et comptent parmi les instruments de financement les plus socialement justes. Ils contribuent à réduire les inégalités alors que la diminution des prestations publiques tend au contraire à les renforcer. Je rappelle qu'avec un revenu imposable d'environ CHF 80'000.-, soit un ordre de grandeur proche du revenu médian dans le canton, une hausse d'impôts de 2 points, soit le retour à la situation au régime fiscal d'avant 2020, représente une charge fiscale supplémentaire individuelle de moins de CHF 10.- par mois. Cet effort resterait limité à l'échelle individuelle, surtout en comparaison des hausses des primes d'assurance maladie ou de loyers auxquelles les ménages doivent faire déjà face. En revanche, il pourrait contribuer à préserver des prestations publiques utiles à l'ensemble de la population, particulièrement à celles et ceux qui ne pourraient se les offrir sinon.

Enfin, concernant les charges du personnel, je rappelle que derrière chaque poste figure des prestations concrètes: un accueil, un accompagnement social, l'entretien d'infrastructures de proximité, un soutien administratif ou un service de proximité. Maîtriser la masse salariale est légitime mais geler les effectifs sans redéfinir les missions ou les priorités de la Ville revient souvent dans les faits à reporter la pression sur les services publics et leurs collaborateurs·rices. Avant de geler les effectifs, ne faudrait-il pas d'abord revoir le rythme ou la priorité de certains projets et investissements? Le budget 2026, adopté à un moment où le discours du Conseil communal était légèrement autre, montre par exemple que certains investissements, notamment dans l'informatique et je ne parle pas de la cybersécurité ou le génie civil, auraient probablement pu être échelonnés différemment dans le temps avec un impact limité pour la population. Je soutiens donc la volonté du Conseil communal de veiller à l'évolution des effectifs mais pas sans une priorisation politique explicite et assumée.

Je remercie le Conseil communal de tenir compte autant que possible de ces remarques alors qu'il est sans doute maintenant en plein travail budgétaire.

Tinguely Léo (PS). Pour moi, à la lecture de ces comptes, il y a un chiffre qui me choque, en plus du déficit de CHF 16.8 millions sur le bénéfice des personnes morales. C'est celui qui concerne l'évolution des demandes d'aide sociale en hausse de 28% sur l'année 2025.

Ce chiffre me choque et, à mon sens, il mérite d'être thématiqué autrement que sous le seul prisme financier. Parce que derrière les lignes d'un tableau Excel, on a un fait social, des parcours et des trajectoires de vie, mais surtout des situations humaines.

Ce chiffre est un signal d'alerte. Un signal d'alerte sur l'augmentation de la précarité en ville de Fribourg. De plus en plus de gens, qui étaient déjà la plupart du temps à la limite, ont basculé dans la précarité.

Si j'ai décidé d'en parler ce soir, c'est aussi parce que j'ai le sentiment que la direction où nous emmène le Conseil Communal pour le futur ne permettra pas 1) d'infléchir cette tendance et 2) de prendre en charge correctement les personnes qui ont justement besoin d'aide.

Si on se place déjà du côté du personnel, comment peut-on raisonnablement penser une seule seconde que le même nombre d'employés – qui en plus devra économiser 10% dans son service – va pouvoir gérer 28% de dossiers en plus, c'est-à-dire 20 à 30 dossiers supplémentaires, sans que cela n'ait d'impact ni sur leurs conditions de travail, ni sur la qualité de l'accompagnement? Soyons sérieux, il faudra renforcer les effectifs. D'autant plus que l'obligation de remboursement de l'aide sociale est tombée dans la pratique depuis cette année, et qu'elle constituait auparavant l'une des principales raisons du non-recours aux prestations.

Il va donc devoir en faire plus. Je sais que l'on n'est déjà pas aidés par un Canton particulièrement pingre lorsqu'il s'agit d'aider sa propre population. Mais ça veut dire que la Ville va devoir assumer ses responsabilités, réfléchir et mettre en place de nouvelles mesures d'aides financières à sa population et développer également de nouvelles mesures pour accompagner les personnes afin qu'elles sortent de l'aide sociale, et je pense ici en particulier aux jeunes qui sont de plus en plus nombreux à se retrouver concernés.

Dans cette perspective, je rejoins les positions exprimées par le groupe PS qui consistent, avant toute autre chose, à demander au Conseil communal de maximiser les potentielles recettes en plaçant le maintien des prestations à la population au cœur de sa logique.

Casazza Raphaël (PLR et indépendants). Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais je tenais juste à faire part de quelques recherches sur internet sur les comptes 2025 de quelques villes comparables:

- Bulle: bénéfice de + CHF 1.8 million (au lieu d'un déficit budgétisé de - CHF 6.7 millions);
- Yverdon: déficit de - CHF 3.9 millions (contre un déficit budgétisé de - CHF 11.6 millions);
- Bienne: déficit de - CHF 5.7 millions (contre - CHF 4.4 millions);
- Lausanne: bénéfice de + CHF 7.4 millions (contre un déficit budgétisé de - CHF 66 millions).

Il me semble que ces villes subissent le même environnement international que Fribourg et qu'elles sont également des villes centres cantonales ou du moins régionales avec des défis correspondants similaires qui ont déjà été évoqués.

Mais toutes ces villes ont eu des résultats bien meilleurs ou comparables à ce qui avait été budgétisé, contrairement à Fribourg.

Mesdames et Messieurs les conseillers·ères communaux·ales, comment l'expliquez-vous?

Gremaud Thomas (PS). Je me pose une question à écouter la droite et particulièrement l'intervention de l'UDC. Qu'est-ce qui se cache en réalité dans ce cheval de Troie? Ma question est relativement simple. Dans ce cheval de Troie, n'y aurait-il pas toutes les baisses fiscales accordées ces dernières années au niveau cantonal qui pénalisent aujourd'hui la Ville de Fribourg? Est-ce qu'il n'y aurait pas une concurrence fiscale intercantonale qui pénalise le Canton et la Ville de Fribourg? Est-ce qu'il n'y aurait pas, non plus, la réforme des entreprises portée par Ueli Maurer? Merci pour vos réponses.

Le président. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Mme la présidente de la Commission financière, souhaitez-vous encore faire des remarques ou des commentaires? Tel n'est pas le cas.

Le président. Mme la vice-syndique, je vous donne la parole avant la pause.

Sob Isabelle, directrice des Finances. Je remercie les élus-es membres du Conseil général pour l'ensemble de leurs interventions. Je note en particulier les remerciements adressés aux différentes personnes qui interviennent dans le cadre de l'élaboration de ce message, donc le personnel notamment de différents services de l'administration communale, et je note ce point, je les en remercie. Je vais prendre les remarques les unes après les autres pour essayer d'y apporter les réponses là où des réponses peuvent être communiquées aujourd'hui.

Je remercie le groupe PLR et indépendants pour l'ensemble de ses commentaires et des préoccupations relayées. Il y a eu différentes questions qui ont été posées par rapport à la situation du déficit, notamment où nous en sommes actuellement. Pour information, les emprunts à long terme se montent à CHF 36 millions. Actuellement, les services tablent sur une augmentation supplémentaire nécessaire de CHF 18 millions d'ici à la fin de l'année.

Concernant le calendrier pour redresser les finances communales qui a été demandé et les mesures, celles-ci seront définies dans le cadre des prochaines discussions à se tenir.

Le Conseil communal prend note que le groupe PLR et indépendants ne souhaite en aucun cas une augmentation de la hausse d'impôts.

Concernant le plan du Conseil communal pour attirer des entreprises, j'informe le groupe PLR et indépendants qu'une collaboration étroite existe avec l'État de Fribourg et ses services. Dans ce cadre-là, différentes discussions ont lieu dont le détail ne peut bien évidemment pas être communiqué et dont le résultat est fortement aléatoire.

Concernant les discussions sur le site de la Poya qui seraient en cours avec le Canton, certains éléments, comme cela a été souligné par les représentants d'autres groupes, figurent d'ores et déjà dans le rapport de gestion.

Le groupe CG, que je remercie également pour son intervention, a posé, à mon sens, une question concernant la charge d'intérêt qui serait acceptable pour les années à venir. Des discussions pourront avoir lieu dans le cadre de la Commission financière et dans le cadre des discussions budgétaires.

Concernant l'intervention de la représentante du groupe des Vert·e·s, que je remercie également, et le relai de la préoccupation concernant un plan pour redresser la trajectoire financière qui définirait clairement, par dicastère, les besoins et qui ne sacrifierait pas les personnes nécessiteuses, le Conseil communal en prend bonne note et a déjà entamé de nombreuses réflexions. Dès que le Conseil communal aura pu arrêter ces différentes mesures, qui vont dans le sens du calendrier demandé par le groupe PLR et indépendants, elles pourront être communiquées.

Je remercie également le représentant du groupe PS pour son intervention. Il a relayé différentes préoccupations, notamment en lien avec la diminution des recettes fiscales de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales et a émis différentes hypothèses. Mais aujourd'hui, nous ne sommes plus dans le cadre de ces hypothèses. Il a également soulevé certaines interrogations quant aux estimations fiscales dans le cadre du budget 2026, interrogations que je comprends. Il a été répondu à une partie de ces interrogations dans le cadre de la Commission financière, mais je vais les répéter ici.

La planification budgétaire des recettes fiscales est un exercice particulièrement difficile. J'ai d'ailleurs le souvenir que, lorsque j'étais dans les rangs du Conseil général, certaines personnes de ce Conseil estimaient même que ça relevait de l'ordre de la prévision, presque de la voyance. C'est donc un exercice technique qui est difficile, difficile à maîtriser, il y a plusieurs paramètres. Certains paramètres peuvent être maîtrisés par l'administration communale, qui est

régulièrement en discussion au cours de l'année notamment avec des contribuables que sont les personnes morales pour pouvoir obtenir des estimations de leurs bénéfices, et d'autres paramètres comme la facturation. Nous avons parlé au sein de la Commission financière du retard de la facturation qui est un retard à un premier niveau, soit au niveau du Service cantonal des contributions, qui a un retard de plusieurs années dans sa facturation. Vous voyez sur un graphique dans le message, en page 10, notamment cet effet correctif 2023 qui correspond à la facturation pour l'impôt 2023 qui a pu être facturé uniquement dans les années ultérieures. Ces effets peuvent durer jusqu'à deux ans. Il n'est pas exclu que pour les comptes 2024 et également pour les comptes 2025, certains effets correctifs devront également s'appliquer. Tout ceci a été relayé et a été discuté largement au sein des différents gremiums.

Les réflexions également du représentant du groupe PS sur la volatilité de l'impôt et l'impact positif les années antérieures: j'en prends acte.

Cela me permet de revenir peut-être sur une autre réflexion, une autre remarque formulée juste avant par le conseiller général R. Casazza sur les interrogations qu'il aurait et la comparaison intercommunale à laquelle il a procédé. Cela a été souligné à plusieurs reprises ce soir et dans les groupes également, la Ville de Fribourg dépend, s'agissant des personnes morales, d'un petit groupe de contribuables. Selon le secteur d'activité de ces personnes morales, une telle comparaison est tout bonnement impossible puisque les communes de ce pays enregistrent toutes des résultats qui sont fortement variables et pourtant, elles ont toutes des entreprises.

Je reviens maintenant sur les interventions des différents groupes. Je remercie le groupe DAS · WAS pour son intervention et les préoccupations relayées. Dans l'examen de détail, la parole sera donnée éventuellement aux conseillers communaux qui voudront apporter des précisions sur leur budget, notamment concernant la cohésion sociale.

Je reviens brièvement sur les enquêtes de naturalisation. Si effectivement une intervention dans l'examen de détail ou une autre question est soulevée, il convient de rappeler que l'activité de la Commission des naturalisations de la Ville de Fribourg s'inscrit dans un cadre légal qui est très strict, qui a été encore réduit par des votations fédérales les dernières années et qui, effectivement, est très limitée. L'ampleur de ces enquêtes et les mesures qui sont prises devraient aussi être connues des conseillers généraux puisque plusieurs d'entre vous siègent au sein de cette commission.

Concernant le commentaire émis pour l'emprunt auprès d'UBS, je tiens juste à souligner que la Ville emprunte sur les marchés qui sont ouverts, respectivement ses partenaires sont des partenaires institutionnels qui sont reconnus. Nous prenons note des préoccupations du groupe DAS · WAS par rapport à cet emprunt mais, comme vous avez pu le constater ce soir, la Ville doit avoir recours à l'emprunt pour payer des charges, notamment des salaires. Je pense que, et c'est ce que je relaye de l'ensemble des interventions, il existe une tension importante entre la volonté de tout un chacun, de l'ensemble des groupes et de toutes les interventions et les possibilités qui existent pour que la Ville puisse assumer ses responsabilités. Une de ces responsabilités, c'est notamment de payer les salaires des employés·ées de la Ville de Fribourg.

Concernant l'intervention du groupe UDC, que je salue et que je remercie, je n'ai pas relevé de questions spécifiques.

Je remercie le groupe Le Centre/PVL, par la voix de son représentant, pour ses remarques. Il y avait une question concernant les bonnes résolutions qu'a adoptées le Conseil communal et leur pérennisation. Dans le sens de ce que j'ai déjà évoqué précédemment, ce sont les mesures de l'arrêté. Cela me permet de revenir un petit peu sur le cadre de l'arrêté budgétaire. Contrairement aussi à ce qui a pu être interprété, le mot arrêté ne veut pas nécessairement dire stop, c'est le nom formel de ce processus interne à l'administration qui a lieu chaque début

d'année pour fixer les grandes lignes du budget de l'année qui va suivre, donc qui est en cours d'élaboration. Cet arrêté budgétaire était aussi réalisé dans le cadre de budgets excédentaires. Cet arrêté budgétaire donne des pistes, un cadre dans lequel les services doivent travailler, c'est un premier niveau interne à l'administration mais ça ne constitue pas à proprement parler une stratégie financière. Je tenais à le rappeler.

Je remercie le conseiller général du parti-club des artistes d'avoir effectivement souligné que la première heure de parking gratuite, dont l'entrée en vigueur était prévue en amont mais qui a été reportée à plus tard, a engendré des recettes supplémentaires. Cette information figure effectivement dans le message.

Je pense avoir répondu aux interventions auxquelles il m'était possible de répondre. Je note l'intervention personnelle du conseiller général T. Gremaud, je l'en remercie. Etant donné que les questions de concurrence fiscale intercantonale, respectivement internationale, les réformes fédérales ne sont pas de la compétence de la Ville de Fribourg, je me permets de les prendre comme des commentaires et je n'ai pas plus de réponses à lui apporter.

Mon intervention se termine ici, je vous remercie M. le président.

Pause

La séance est interrompue par une pause de 21.15 à 21.33 heures.

Le président. Je constate qu'aucune demande de renvoi n'a été faite. Nous passons à l'examen de détail des comptes et du rapport de gestion.

Nous examinerons chapitre par chapitre selon l'ordre des chapitres figurant dans le rapport de gestion, en abordant d'abord le rapport de gestion, puis les comptes. Conformément à l'article 53 alinéa 3 du RCG, je donnerai tout d'abord la parole aux représentants-es concernés-es du Conseil communal et ensuite à la présidente de la Commission financière, puis j'ouvrirai la discussion de détail. Nous terminerons par l'examen du projet d'arrêté.

Pour que nous puissions tous·tes suivre, je vous prie de toujours mentionner distinctement ce à quoi vous faites référence, soit:

- pour le rapport de gestion, le numéro de page et le numéro du chapitre correspondant;
- pour les comptes, le numéro de page et le numéro complet de la rubrique des comptes.

Enfin, je vous rappelle que les amendements sur les comptes communaux ne sont pas possibles. Le Conseil général ne peut qu'accepter ou refuser les comptes (article 12 LCo). Quant au rapport de gestion, le Conseil général ne fait qu'en prendre acte (article 19 LFCo).

Examen de détail du rapport de gestion et des comptes

I. CONSEIL GENERAL

a. Rapport de gestion (pages 8 à 11)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Commissions du Conseil général

Rugo Claudio (pca). Concernant les Commissions du Conseil général, je parlais d'un croquis de pommes, mais Mme V. Grady a oublié que dans le fruit, il y a aussi des pépins. Je suis étonné

que dans le CV de notre président "governor", il n'a point été fait mention de son appartenance au club des riches, J.-N. Gex "governor" de 2021 à 2022.

Ainsi la Suisse, et plus particulièrement les partis politiques de gauche de Fribourg, sont les seuls à avoir soutenu la candidature de droite en lieu et place de faire le choix d'un assidu travailleur, d'un camarade. Ce même président a commis déjà plusieurs erreurs. C'était au tout début que je voulais intervenir et puis je vous ai dit plus tard, mais le plus tard n'aura pas lieu étant donné que demain je travaille:

- La première, alors que le Bureau s'est réuni où lui-même était l'objet du litige, il ne s'est pas retiré: lien d'intérêts.
- La deuxième, de retour, il n'a point fait mention de dites décisions du Bureau.
- La troisième, M. le président demandait à ce que M. C. Rugo envoie via le Bureau ses diverses candidatures aux commissions, alors que le soir même, le Bureau n'avait pas encore été élu. En joker, M. Rugo a obtenu 8 voix pour la Commission des naturalisations et M. le président n'en a point fait mention.

Tout cela devrait être dû au côté émotionnel de la prise de pouvoir de notre chambre parlementaire. On espère qu'à l'avenir le président fera montre de plus d'éthique, et je salue aujourd'hui tous les musulmans qui ont leur jour de fête.

Le président. Je ne vais même pas prendre la peine de répondre à cette attaque. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Pas d'autres observations.

II. CONSEIL COMMUNAL

- a. Rapport de gestion (pages 12 à 15)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Parti-club des artistes

Rugo Claudio (pca). Concernant la page 8, je sais qu'on l'a déjà passée mais quand même, j'avais déjà dit que le parti des artistes s'appelle le parti-club des artistes. Cela a été déposé ainsi pour les élections et dorénavant, j'aimerais ...

Le président. M. C. Rugo, la discussion est close sur ce chapitre, vous deviez intervenir avant, je suis désolé.

Rugo Claudio (pca). Oui, mais ... M. Rugo du parti-club des artistes.

Le président. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer? Tel n'est pas le cas.

Pas d'autres observations.

III. ADMINISTRATION GENERALE

- a. Rapport de gestion (pages 16 à 21)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 63 à 66)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

100.3060.00 Pensions aux retraités

Rugo Claudio (pca). Il y a un sujet qui m'intéresse, étant donné qu' en 2017, j'étais le premier à demander la fin des rentes à vie. Nous avons sous la rubrique 100.3060.00 Pensions aux retraités, des copier-coller année après année, 2024, 2025, 2026. J'avais demandé à ce que l'on ait le listing de qui bénéficie, on m'avait dit que c'est la vie privée. Par contre, j'aimerais que, anonymement, on puisse savoir combien touchent les anciens conseillers communaux et surtout combien touchent – et, apparemment, j'ai la réponse étant donné que c'est un copier-coller – les femmes et les enfants des anciens conseillers communaux. Ceci anonymisé pour connaître l'état de ces ponctions qui datent d'un autre temps. J'avais été très critiqué en 2017 lorsque j'avais pris ce mandat d'annuler, mais on est en 2026 et c'est maintenant que l'on devrait sentir les premières répercussions.

D'ailleurs, dans le budget 2026...

Le président. M. C. Rugo, est-ce que vous avez une page et un chiffre?

Rugo Claudio (pca). Oui, c'est à la page 63. Je vous ai donné la rubrique, 100.3060.00 Pensions aux retraités, mais pas le chiffre. Il s'agit de CHF 918'936.- D'ailleurs, nous avons deux personnes qui pourraient en bénéficier, je ne vais pas demander combien elles touchent, ça serait manquer de politesse.

Le président. M. C. Rugo, le temps de parole est dépassé. Quelqu'un du Conseil communal souhaite-t-il répondre?

Moussa Elias, syndic. Effectivement, à la rubrique 100.3060.00, vous trouvez le montant total de toutes les pensions aux différents retraités qui ont été versées pour l'année 2025. En conformité avec le règlement en vigueur pour les personnes en question, et au-delà de ces éléments-là, d'un point de vue de la protection de la personnalité tout simplement, il n'y a pas matière à transmettre davantage d'informations à ce niveau-là, et encore moins ici en plénum. Si une liste plus précise devait être demandée, évidemment on devrait examiner cela préalablement, notamment encore une fois d'un point de vue protection des données, protection de la personnalité.

Ici, ce que vous avez, c'est la totalité des montants, la globalité des montants tels qu'ils sont versés, et encore une fois tels qu'ils sont versés en toute légalité, en fonction des règles en vigueur pour les bénéficiaires en question. Quant aux deux futurs potentiels bénéficiaires dont vous avez fait référence, ces montants ne se retrouvent pas dans les comptes 2025, ils se retrouveront au plus tôt dans le cadre des comptes 2026.

Pas d'autres observations.

IV. FINANCES

a. Rapport de gestion (pages 22 à 25)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 67 à 70)

Pas d'observations.

V. ENFANCE, ECOLES ET COHESION SOCIALE

a. Rapport de gestion (pages 26 à 29)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 71 à 80)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

350 Accueils extrascolaires

350.3105.02 Frais de repas préparés

350.4260.04 Participation parentale aux frais de repas

Pfister Vincent (CG). J'ai une question concernant l'accueil extrascolaire et les frais de cuisine. Pour ne pas m'attirer les foudres de M. C. Rugo, je vais déclarer mes liens d'intérêts. Je suis employé auprès de la Résidence des Chênes qui fournissait l'accueil extrascolaire du Schoenberg et de l'Auge avant 2022.

À la page 80 des comptes, sous la rubrique 350.3105.02, nous avons un montant de CHF 102'249.39 de frais de repas préparés, et sous la rubrique 350.4260.04, nous avons un montant de CHF 16'688.- de frais de repas facturés, ce qui correspond à un total de 2'086 repas pour un montant, si on fait l'analogie avec les frais préparés, de CHF 49.- par repas. Vu que mes trois enfants ont mangé 100 fois à l'accueil durant l'année, je pense que ça ne doit pas être la totalité des repas facturés durant l'année aux accueils. D'où les questions suivantes:

1. Comment sont comptabilisés les repas facturés aux parents?
2. Vu que, selon le règlement de l'accueil extrascolaire, les repas sont facturés au prix coûtant entre CHF 8.- et CHF 10.-, pourquoi les cuisines ne font pas l'objet d'une comptabilité séparée comprenant les frais de personnel qui permettrait d'avoir vraiment un montant détaillé de ce que coûtent les repas?
3. Est-ce que le système en vigueur depuis 2022 de cuisiner à l'interne a apporté une plus-value, notamment au niveau financier, soit un bénéfice pour la Commune ou au contraire un déficit et, si c'est le cas, de combien?

Le président. Mme la directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale, souhaitez-vous répondre directement ou préférez-vous attendre d'avoir toutes les questions?

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. J'attends toutes les questions mais je dois dire que c'est allé très vite, j'ai eu un peu de la peine à suivre les détails de ces questions. Je ne sais pas si M. V. Pfister peut les répéter ou me les envoyer plus tard?

Pfister Vincent (CG). Je peux aussi vous poser formellement une question écrite et vous pourrez me répondre à une prochaine séance.

Ballmer Mirjam, directrice de l'Enfance, des écoles et de la cohésion sociale. Alors avec plaisir, merci.

322 Activités culturelles
322.3010.00 Traitements

Rugo Claudio (pca). À la rubrique 322.3010.00 Traitements, il s'agit d'activités culturelles, je suppose que l'Ecole des p'tit-e-s artistes a été noyée dans les activités culturelles, ce qui est une erreur. Avec un montant pareil, c'est une erreur, ce n'était pas le cas il y a quelques années. On est en page 78. Il y a quelques années, lorsque j'ai commencé à empoigner ce problème, le budget était de CHF 500'000.-, CHF 550'000.- précisément, Mme A. de Weck s'en souvient, comme moi. Ensuite, en 2024 c'est passé à CHF 650'000.-, en 2025 à CHF 790'000.-

Le président. Non, c'était le budget ça, M. C. Rugo.

Rugo Claudio (pca). Oui, le budget, et les comptes CHF 820'000.-. Une professeure de l'Ecole des petit-e-s artistes m'a contacté, comme une conseillère communale, pour savoir ce qui fixait la limite de l'engagement. Cette personne étant engagée à 40%, qu'est-ce qui faisait qu'elle ne pouvait pas avoir plus? Indirectement, je sais de quoi il s'agit, il s'agit du deuxième pilier. La Ville s'est glorifiée des contrats, cependant, elle limite l'engagement aux CHF 22'000.- qui est l'entrée au deuxième pilier, CHF 22'000.- approximatif. Je suis étonné de ce changement de nomenclature. Il n'y a rien qui avait été, à ma connaissance, annoncé. D'ailleurs, j'avais retrouvé dans les comptes un budget et des comptes, des comptes dans deux livres, le rapport des comptes est faux, il n'a jamais été répondu à ma question posée y a quelques années. Je ne la réitère pas, je vous remercie, pour ne pas prendre plus de temps sur vos loisirs que sont la politique.

Pas d'autres observations.

VI. POLICE LOCALE ET MOBILITE

a. Rapport de gestion (pages 30 à 33)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 81 à 84)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

Service de la police locale et de la mobilité

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. Je me permets quand même, suite aussi aux discussions qu'il y a eu lors de l'entrée en matière avec les comptes, de relever que le Service de la police locale et de la mobilité est historiquement un service bénéficiaire compte tenu des taxes qu'il encaisse. Quant à 2025, il a encaissé plus. Cela démontre aussi qu'il y a eu plus de manifestations en ville de Fribourg et que notre ville rayonne. Toujours au niveau des revenus, c'est évidemment plus élevé que ce qui avait été budgété compte tenu de l'entrée en vigueur "retardée" de la première heure de parking gratuite. C'était prévu initialement au 1^{er} juillet 2025, c'est entré en vigueur au 1^{er} décembre 2025.

401.4240.03 Produit des parcomètres

401.4270.00 Amendes – Ordonnances pénales

Rugo Claudio (pca). Justement, sur ce chapitre, en page 82, rubrique 401.4240.03 Produit des parcomètres CHF 4 millions, alors que c'était budgété vous avez répondu, c'est une très bonne chose. Par contre, est-ce que le budget de CHF 2.6 millions est maintenu? Étant donné que les comptes 2025 apparaissent, que les chiffres... vous avez répondu à cela, à une question... c'est moins 20%, ce qui expliquerait cette baisse de CHF 200'000.- pour un mois. Donc, le budget, je crois qu'il était tombé à très peu. Et puis comment expliquer que vous présentez une perte de CHF 2.6 millions au Conseil communal, ce sont les chiffres, et que vous n'agissez pas? Vous dites qu'il y a beaucoup de manifestations, "il faut garder" le nombre d'employés à la Police locale au même nombre. Vous qui êtes pour limiter les engagements, un simple employeur ventilerait ces EPT. Est-ce que vous y avez déjà pensé? Je ne sais pas, je ne crois pas étant donné que vous êtes surchargé.

Je n'ai pas terminé, deux rubriques plus bas, il y a encore les amendes d'ordre. Est-ce que vous pouvez donner un peu plus d'indications? J'ai entendu que ces mêmes personnes, la Police locale à vélo, courent après les touristes pour les amender alors qu'ils ne connaissent pas cette heure gratuite, c'est difficile à comprendre. Pour ma part, j'ai compris, mais pouvez-vous donner plus d'explications sur l'avenir des amendes d'ordre?

Murith Simon, directeur de la Police locale et de la mobilité. En ce qui concerne les prévisions de rentrées des parcomètres, vous découvrirez ça dans le budget 2027, M. C. Rugo. Ce sont évidemment des rentrées qui sont volatiles, à la suite de l'entrée en vigueur de cette première heure de parking gratuite, et qui devront faire l'objet d'ajustements d'année en année.

Quant aux collaborateurs·rices de la Police locale, je pense qu'ils effectuent un travail exemplaire. Ils ont chaque jour plus de missions et, en l'occurrence, l'heure de parking gratuite ne leur donne pas moins de travail mais, au contraire, plus de travail compte tenu de ce que ça implique en termes de recharges dans le comportement des usagers·ères. Mais je vous remercie de vous soucier de la gestion de ce service.

Pas d'autres observations.

VII. GENIE CIVIL, ENVIRONNEMENT ET ENERGIE

a. Rapport de gestion (pages 34 à 39)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 85 à 98)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Parcs en ville

Rugo Claudio (pca). Là, on parle des comptes, mais est-ce que le Conseil communal envisage de planifier dans un avenir proche des parcs? Ils font cruellement défaut au centre-ville.

Le président. M. C. Rugo, on parle des comptes, est-ce que vous avez un chiffre sur lequel vous intervenez, autrement c'était dans le rapport de gestion.

Rugo Claudio (pca). Oui, je vais vous donner un chiffre, par exemple la rubrique 519.3010.02, ce sont les heures supplémentaires. Est-ce que vous comptez faire plus d'heures supplémentaires pour faire l'étude de ce nouveau parc qui serait créé au centre-ville?

Pas d'autres observations.

VIII. URBANISME ET ARCHITECTURE

a. Rapport de gestion (pages 40 à 47)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 99 à 107)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

619 Facility management
619.3010.00 Traitements

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). En page 104, à la rubrique 619.3010.00 Traitements pour le facility management, on remarque une augmentation d'environ CHF 900'000.- dans ce poste-là. Je mets en parallèle le PV de décembre 2023, où la Commission financière relevait la création du facility management qui permettait une diminution des charges. Je suis donc un petit peu étonnée, pourrais-je avoir des explications par rapport à cette rubrique-là?

Moussa Elias, syndic. Par rapport aux comptes 2024, pas par rapport au budget?

Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL). Oui, et surtout par rapport au PV de décembre 2023, où la Commission financière relevait la création de ce département et surtout les charges qui allaient diminuer.

Moussa Elias, syndic. La réponse est, comme ça a été relevé notamment dans le cadre du débat d'entrée en matière, qu'en 2025 on a internalisé au sein de l'administration communale tout le personnel de nettoyage en contrat de droit public, donc aux mêmes conditions que les autres employés·ées de la Ville, et également évidemment avec l'adaptation salariale qui va avec. Cela veut dire que tous ces traitements-là figurent dans cette rubrique, donc ça c'est une partie de l'augmentation.

Et pour l'autre partie, il y a évidemment des nouvelles surfaces, des nouveaux engagements qui ont été effectués, qui figuraient déjà – je n'ai plus exactement le nombre en tête – et que l'on avait expliqués dans le cadre du message du budget 2025, et notamment, de tête, concernant le bâtiment Batpol à la route de l'Aurore. Il me semble qu'il y en avait encore un autre, mais je ne sais plus par cœur. En tout cas, ces éléments-là combinés font cette différence et, normalement, il devrait également y avoir une différence au niveau ... Par exemple, vous voyez une forte diminution au niveau des indemnités pour heures supplémentaires de CHF 300'000.- entre les comptes 2024 et les comptes 2025. Ça, c'est également dû à ce changement d'internalisation du personnel de nettoyage, parce qu'avant, ces personnes étaient engagées en contrat de droit privé avec un taux limité, et tout le travail supplémentaire qu'elles faisaient par rapport à ce taux limité était indemnisé à travers les indemnités pour heures supplémentaires. Ainsi, l'un dans l'autre, on arrive grosso modo à cette différence-là.

Il y a donc une partie qui est l'effet d'internalisation du personnel de nettoyage, et il y a l'autre partie qui est l'effet des nouvelles surfaces à entretenir. Si vous faites référence au PV en 2023, le Conseil communal n'avait, à ce moment-là, pas encore pris la décision concernant

l'internalisation. En fonction des éléments donnés à ce moment-là, évidemment, la réponse était différente en 2023 que maintenant dans le cadre du budget 2025.

Pas d'autres observations.

IX. INFORMATIQUE

a. Rapport de gestion (pages 48 et 49)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 108 et 109)

Pas d'observations.

X. CULTURE

a. Rapport de gestion (pages 50 à 55)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 110 à 112)

Pas d'observations.

XI. SPORTS

a. Rapport de gestion (pages 56 à 59)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Superfinale d'unihockey

Krienbühl David (PLR et indépendants). Dans le rapport de gestion, sur la partie des sports, aux pages 58 et 59, ont fait état des manifestations sportives mais, je l'ai déjà relevé dans le cadre de la Commission financière et le répète ici aussi en plénum, il n'y a pas mention de la Superfinale d'unihockey, Je déclare ici aussi mes liens d'intérêts: je suis président du Comité d'organisation de la Superfinale d'unihockey qui fait, comme l'a relaté M. S. Murith, rayonner la ville loin en Suisse. Ce serait donc sympa que l'année prochaine la Superfinale d'unihockey y fasse partie.

Pas d'autres observations.

b. Comptes (pages 113 à 118)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

900 Administration

900.3010.00 Traitements

Rugo Claudio (pca). Un employé du Service des sports, qui travaillait à la patinoire, m'avait mis au courant d'une substitution d'un compresseur à titre privé. C'est un chef, je ne sais pas si c'est un chef de service mais c'est un chef, je ne pense pas le chef de Service vu que l'on a été chez ... voilà, mais un des cadres a substitué...

Le président. M. C. Rugo, je vous rappelle de nous mentionner la page et le numéro.

Rugo Claudio (pca). Oui, je vous la donnerai tranquillement.

Le président. Non, c'est maintenant qu'il faut la donner, s'il vous plaît.

Rugo Claudio (pca). Alors c'est à la page 113, la rubrique 900.3010.00 Traitements.

Alors justement, on avait été à la patinoire, au Service des sports déclarer ça, et on n'a jamais eu correction. Cette personne continue à travailler au management de la piscine et des sports, alors même qu'elle avait substitué un compresseur à titre privé. C'est du domaine pénal lorsque l'on substitue du matériel. Est-ce que le Conseil communal était au courant de ceci, vu qu'il a été renouvelé? S'il n'est pas au courant, est-ce qu'il va entreprendre des recherches et au moins mettre un blâme à cet employé, voire le licencier?

Murith Simon, directeur des Sports. Je prends note de votre commentaire, M. le conseiller général Rugo, avec lequel je me mets en faux, et je relève que ça n'a absolument rien à voir avec la rubrique que vous avez mentionnée ou un lien très infime.

Pas d'autres observations.

XII. AIDE SOCIALE

a. Rapport de gestion (pages 60 et 61)

Le point ci-après donne lieu à discussion:

Augmentation des demandes d'aide sociale

Ballmer Mirjam, directrice des Affaires sociales. Je me permets peut-être de vous donner deux ou trois éléments, vu que la hausse de l'aide sociale a été relevée plusieurs fois dans vos prises de parole:

- Il est vrai que le Service de l'aide sociale a dû absorber une hausse assez importante de demandes d'aide sociale. Je le souligne encore une fois, je l'ai déjà fait plusieurs fois, que la règle de trois n'est vraiment pas applicable. Le budget est différent d'une personne bénéficiaire à l'autre. Nous finançons, par exemple, parfois une situation avec formation et un budget d'entretien complet, parfois nous complétons uniquement des ressources qu'une personne a déjà. Vraiment, ne faites pas ce calcul avec une règle de trois. Il est également important de regarder les chiffres sur plusieurs années. Effectivement, dans ce rapport de gestion et dans les comptes, vous voyez une augmentation, mais on peut aussi constater que le taux d'aide sociale à Fribourg était pendant plusieurs années assez bas. Depuis 2024-2025 environ, une hausse est aussi à observer dans d'autres services sociaux du canton, ce n'est donc pas uniquement la Ville de Fribourg qui est concernée par cette tendance. Actuellement, je peux vous dire que la courbe de l'augmentation, avec les chiffres que l'on a mais qui ne sont pas arrêtés, s'aplatit légèrement. La situation se détend donc aussi un petit peu. Il est d'ailleurs normal qu'un service doive pouvoir réagir à des taux variables d'aide sociale, ça fait partie de ses tâches et le travail est, et a toujours été, de grande qualité. L'aide personnelle a été d'ailleurs étendue, les prestations aux bénéficiaires répondent au cadre légal et aux normes en vigueur, et est en constante amélioration ou réflexion pour l'améliorer.

- La prévention a été mentionnée et je vous attente au fait qu'un nombre important de projets pour notre population et des groupes spécifiques est réalisé par l'Aide sociale mais aussi par d'autres services dans une perspective préventive, justement. Je pense que notre Ville fait vraiment beaucoup aujourd'hui pour répondre à ces besoins qui sont d'ailleurs aussi évolutifs. Vous pouvez le constater à travers le rapport de gestion de cette année mais aussi des années passées.
- Je souligne également que les coûts de l'aide sociale sont des charges liées et ne sont pas touchés par l'arrêté ou la diminution des biens et services.

Pas d'autres observations.

b. Comptes (pages 119 et 120)

Les points ci-après donnent lieu à discussion:

1110.4611.05 Remboursements individuels LASoc

1110.4611.06 Rbts individuels prest. sociales 100% à charge de la commune

Rugo Claudio (pca). En page 119, sous la rubrique 1110.4611.05 Remboursements individuels LASoc, et il y a aussi, en dessous, une rubrique avec remboursements de prestations sociales 100% à charge de la commune, on voit qu'il y avait un budget de CHF 470'000.- et puis effectivement il y a eu CHF 212'000.-

D'après mes informateurs, cela couvre 1 à 1.5 EPT peut-être, et ne serait-il pas envisageable de supprimer le remboursement de l'aide sociale comme c'est fait aussi dans le district de la Sarine à ... je n'ai pas le nom mais c'est juste à côté de Granges-Paccot, la commune suivante, quand on descend sur la ... eux ne pratiquent pas le remboursement. J'engage le groupe DAS · WAS à poser ce postulat.

Ballmer Mirjam, directrice des Affaires sociales. Je souhaite tout simplement dire que le remboursement est une obligation légale, qui a été maintenue aussi dans la révision de la loi sur l'aide sociale, on l'applique donc comme il faut mais avec aussi une prise en compte évidemment des situations des personnes.

Pas d'autres observations.

XIII. CURATELLES D'ADULTES

a. Rapport de gestion (pages 62 et 63)

Pas d'observations.

b. Comptes (page 121)

Pas d'observations.

XIV. RESSOURCES HUMAINES

a. Rapport de gestion (pages 64 et 65)

Pas d'observations.

b. Comptes (pages 122 et 123)

Pas d'observations.

XV. SERVICE JURIDIQUE

a. Rapport de gestion (pages 66 à 69)

Pas d'observations.

b. Comptes (page 124)

Rugo Claudio (pca). Il y a une augmentation des cas. Là, je parle du rapport de gestion. Est-ce que le Conseil communal pourrait ...

Le président. Le rapport de gestion a déjà été traité, on en était aux comptes.

Le point ci-après donne lieu à discussion:

1400.3010.02 Indemnités et heures supplémentaires

Rugo Claudio (pca). Alors aux comptes, il s'agit de la rubrique 1400.3010.02 heures supplémentaires. Il y a eu beaucoup plus de cas juridiques cette année, comment le Conseil communal explique cette hausse? Est-ce que cela se répercute sur les heures supplémentaires?

Moussa Elias, syndic. Comme dans n'importe quelle autre instance ou collectivité publique, la variation en termes de cas traités par des juristes dépend de plusieurs facteurs. Je ne peux donc pas dresser ici une liste exhaustive avec une analyse poussée. Par rapport à l'impact sur les heures supplémentaires, le seul que je peux vous mentionner, c'est qu'effectivement, il y a un montant de CHF 11'000.-, qui était en provision pour les vacances et heures supplémentaires, respectivement une indemnité à hauteur de CHF 9'698.30 sous la rubrique 1400.3010.02. Une diminution donc par rapport au montant budgétisé de CHF 10'683.- à ce niveau-là.

Pas d'autres observations.

XVI. AGGLOMERATION

Comptes (page 125)

Pas d'observations.

XVII. COMPTES PAR NATURES

Comptes (pages 126 à 133)

Pas d'observations.

XVIII. COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Comptes (pages 134 à 142)

Pas d'observations.

XIX. BILAN

Comptes (pages 143 à 176)

Pas d'observations.

Le Conseil général prend ainsi acte du rapport de gestion 2025.

Examen du projet d'arrêté

Article premier

Pas d'observations. Adopté.

Article 2

Pas d'observations. Adopté.

Titre et considérants

Pas d'observations. Adoptés.

Vote d'ensemble

Le Conseil général adopte, par 56 voix contre 7 et 7 abstentions, l'arrêté ci-après:

"Le Conseil général de la Ville de Fribourg

Vu:

- la loi sur les communes du 25 septembre 1980 (LCo; RSF 140.1) et son règlement d'exécution du 28 décembre 1981 (RELC; RSF 140kj.11);
- la loi sur les finances communales du 22 mars 2018 (LFC; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFC; RSF 140.61);
- le règlement des finances de la Ville de Fribourg du 15 septembre 2020 (RFin; RSVF 400.1);
- le message du Conseil communal n° 1 du 14 avril 2026;
- le rapport de l'organe de révision;
- le rapport de la Commission financière,

Arrête:

Article premier

Les comptes de la Ville de Fribourg pour l'exercice 2025 sont approuvés tels qu'ils sont présentés, à savoir:

Total des revenus	298'530'801.52
Total des charges	319'981'974.41
Résultat (excédent de charges)	-21'451'172.89

Article 2

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Fribourg, le 27 mai 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Le secrétaire de Ville adjoint

Jean-Noël GEX

Mathieu MARIDOR"

Ont voté Oui: 56 Asticher Lisa (PS), Berset Christel (PS), Bulliard Léo (Le Centre/PVL), Butty Revaz Anne (Le Centre/PVL), Cattaneo-Python Anne-Elisabeth (Le Centre/PVL), Cattin Kuster Josée (Vert-e-s), Chauderna Margot (Vert-e-s), Cheda Béa (CG), Cojocar Vanessa (DAS · WAS), Collaud Gérald (CG), Collaud Margaret (Le Centre/PVL), Coursin Attila (DAS · WAS), Cuccu Alessandro (Le Centre/PVL), de Reyff Charles (Le Centre/PVL), Delaloye Sophie (PS), Delarze Fanny (PS), Dietsche Emma (PS), Epiney Jérôme (Le Centre/PVL), Ferreira Neuza (PS), Fessler Raphaël (Le Centre/PVL), Fonjallaz Jérémie (PS), Galley Liliane (Vert-e-s), Gerber Sonja (PS), Gremaud Thomas (PS), Ingold François (Vert-e-s), Jelk Guy-Noël (PS), Jolissaint Robin (PS), Jordan Simon (CG), Kohler Valérie (Le Centre/PVL), Liaudat Marika (Le Centre/PVL), Maillard Sandy (DAS · WAS), Mauron Valentine (Vert-e-s), Mendez Monica (Vert-e-s), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Müller Florian (PS), Nobs Elisa (CG), Noll Bettina (Vert-e-s), Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS), Perriard Anne (DAS · WAS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Pfister Vincent (CG), Revaz Caroline (Le Centre/PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG), Ruffieux David (Vert-e-s), Rugo Claudio (pca), Sacerdoti Alexandre (Le Centre/PVL), Tinguely Léo (PS), Truong Isabelle (CG), Vacher Jean-Thomas (Le Centre/PVL), Vonlanthen Marc (PS), Waeber Célestine (DAS · WAS), Woeffray Laurent (PS), Wyss Lisa (DAS · WAS), Yerly-Brault François (Vert-e-s), Zurich Simon (PS)

Ont voté Non: 7 Casazza Raphaël (PLR et indépendants), de Weck Antoinette (PLR et indépendants), Gex Jean-Noël (PLR et indépendants), Gex Océane (PLR et indépendants), Grady Véronique (PLR et indépendants), Krienbühl David (PLR et indépendants), Schumacher Jean-Daniel (PLR et indépendants)

Se sont abstenus: 7 Altermatt Bernhard (Le Centre/PVL), Dick Johan (UDC), Gauch Loïc (UDC), Pauchard Marc (UDC), Renz Nicolas (UDC), Uldry José (UDC), Wicht Pascal (UDC)

6. Rapport d'activités 2025 de SINEF SA

Le président. Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2025, le Bureau a décidé que le Conseil général devait prendre acte des rapports d'activités de SINEF SA et d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA après en avoir discuté, conformément à l'article 4 alinéa 3 du RCG.

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie. Permettez-moi d'abord de remercier Philippe Perritaz, directeur de la société SINEF, ainsi que l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur travail durant l'année 2025.

Le rapport d'activités 2025 de SINEF met en lumière une année marquée par une forte dynamique de développement d'activités, notamment dans le nord du canton, avec un engagement constant en faveur de la qualité des services dans les domaines de l'eau, de l'énergie et des infrastructures, ainsi que par une évolution de la structure interne de la société. Dans un contexte en mutation, SINEF a poursuivi sa mission de service public avec une volonté affirmée de modernisation et d'optimisation. Une réorganisation interne a été engagée afin de renforcer les synergies entre les équipes, d'améliorer l'agilité opérationnelle, d'accroître la

compétitivité de l'entreprise et de consolider les compétences liées à la gestion du patrimoine. La gestion durable des infrastructures d'eau et d'énergie demeure au cœur des priorités. SINEF a consolidé sa position d'acteur de référence en Suisse occidentale grâce à des réalisations majeures. Dans le domaine de l'eau, l'entreprise a obtenu de nouveaux mandats d'exploitation et renforcé sa présence régionale, notamment dans le nord du canton, tout en participant à des projets innovants, par exemple sur les solutions de micro-turbinage permettant ainsi de valoriser l'énergie des réseaux de distribution d'eau. Dans la construction de réseaux de chaleur, plusieurs projets d'envergure ont été menés, notamment la réalisation d'un important réseau de chauffage à distance ainsi qu'un projet novateur de froid à distance. Les activités de gaz naturel ont été maintenues à un niveau élevé, grâce à la maintenance de centaines de kilomètres de réseaux et à l'entretien des postes de détente dans le canton de Fribourg et la Broye vaudoise, garantissant ainsi sécurité et fiabilité. Bien que l'année ait été marquée par le report de nombreux projets, indépendamment de la volonté de SINEF, les prestations de tuyauterie industrielle ont maintenu un bon niveau d'activité, soutenu par la réalisation de projets industriels significatifs.

L'année 2025 a également été marquée par une nouvelle étape dans la transformation numérique avec la mise en œuvre d'un nouveau projet ERP qui vise à centraliser et fluidifier les processus internes. Cette transformation doit permettre une meilleure gestion des données, un pilotage renforcé des activités et une amélioration continue des prestations fournies aux clients-es et partenaires.

Les perspectives de SINEF reposent sur l'optimisation logistique, le renforcement du système de contrôle interne et l'intégration croissante de l'intelligence artificielle comme outil d'aide à la planification, à la maintenance et à la gestion des infrastructures, tout en valorisant les compétences humaines et les métiers techniques, qui demeurent essentiels évidemment au succès de l'entreprise.

À cet égard, un partenariat a été formalisé avec une start-up ayant développé un robot capable d'évoluer dans des réseaux d'eau sous pression et d'analyser les conduites grâce à l'intelligence artificielle. Cette collaboration permet à SINEF de proposer des solutions innovantes.

Enfin, en matière de responsabilité sociétale, SINEF a poursuivi sa démarche RSE (responsabilité sociétale des entreprises) à travers la formation continue des collaborateurs·rices, le renouvellement des certifications ISO 9001 et ISO 14001, l'amélioration de la mobilité durable et la réduction progressive de son empreinte carbone. De plus, le bien-être des collaborateurs·rices passe aussi par des solutions simples et modernes, une collaboration a été ainsi mise avec la société Felfel qui permet à chacun de profiter désormais de repas frais, variés et accessibles directement sur le lieu de travail.

Discussion générale

Rapport du groupe Dignité Action Solidarité

Peiry Folly Sébastien (DAS · WAS). Le groupe DAS · WAS a pris connaissance avec attention du rapport annuel de SINEF. Nous saluons le travail accompli et reconnaissons les efforts de présentation. Cela dit, nous estimons que ce rapport gagnerait en substance sur plusieurs points essentiels. C'est donc dans un esprit constructif que nous souhaitons poser ces quelques questions.

Par rapport à l'ambition territoriale. Le rapport présente SINEF comme un "partenaire de référence en Suisse occidentale". Rappelons que SINEF est issue des Services industriels de la Ville, avec une vocation de proximité. Cette extension territoriale, affichée comme axe

stratégique, est-elle pleinement compatible avec les missions de durabilité locale et de service aux communes que le même document revendique par ailleurs? Nous y voyons une tension et nous invitons le Conseil d'administration à nous expliquer comment ces deux ambitions se complètent concrètement.

Autre point: une croissance rapide soulève naturellement des questions sur la capacité à maintenir les compétences internes en parallèle. Le rapport célèbre en page 11 des "valeurs fortes" et nous nous en réjouissons. Cependant, nous souhaiterions comprendre un peu mieux comment cela se traduit concrètement dans les faits. Comment les équipes évoluent-elles? Les collaborateurs·rices sont-ils/elles accompagnés·es à la hauteur des ambitions affichées? Comment SINEF s'assure-t-elle que la croissance va de pair avec la qualité du service aux clients·es existants·es? Notre impression générale est que plusieurs passages de ce rapport restent encore un peu vagues pour nous permettre de le valider en l'état. Voici quelques points qui méritent des précisions:

Premier point, concernant les "nouveaux mandats institutionnels" cités en page 13, nous aimerions savoir avec quels partenaires ceux-ci ont été conclus, et pour quel volume?

Deuxième point, concernant la responsabilité sociétale et environnementale mentionnée en page 23, nous souhaiterions savoir quelles actions concrètes ont été entreprises dans ce sens – certaines ont déjà été mentionnées –, avec quels indicateurs et pour quels résultats?

Le troisième point concerne l'analyse des risques en page 26. Quelles sont les conclusions pour 2025? Le rapport reste malheureusement silencieux sur ce point.

Quatrième point, par rapport au "soutien de l'IA aux travaux manuels", on a aussi déjà eu des précisions, alors peut-être que cette question tombe un peu à plat, mais nous aimerions, si possible, savoir ce que cela signifie concrètement sur le terrain.

Finalement, nous savons que les activités liées à l'eau potable et aux eaux usées bénéficient d'une position de monopole et c'est un atout indéniable. Mais les activités de construction et d'ingénierie, elles, font face à une concurrence réelle. Nous aurions souhaité trouver dans ce rapport une réflexion claire sur les perspectives à long terme et sur la gestion des risques dans ces secteurs. Nous encourageons SINEF à partager cette vision avec le Conseil général, car c'est précisément ce type de transparence qui construit la confiance.

Pour conclure, le groupe DAS · WAS remercie SINEF pour sa présentation et prend acte de ce rapport. Nous ne sommes toutefois pas en mesure de le valider tel quel, faute de réponses suffisamment étayées sur les points que nous venons de soulever. Nous attendons plus d'éléments concrets: des chiffres, des exemples, des engagements vérifiables. Si les réponses ne peuvent pas être apportées ce soir, nous déposerons des questions écrites dans les formes prévues à cet effet.

Rapport du groupe des Vert·e·s

Yerly-Brault François (Vert·e·s). Notre groupe salue globalement le rapport d'activités SINEF mais déplore une lacune importante. En effet, il n'y a aucune information sur la mise en œuvre du projet Ville éponge. Pour le moment, mis à part un logo sur le site web et un site web dédié, on n'a aucune information précise ni concrète sur ce projet. Est-ce à dire que SINEF a mis ce projet pilote central pour l'adaptation de notre ville aux changements climatiques sous le tapis? Je remercie le Conseil communal pour ses réponses.

Rapport du groupe socialiste

Vonlanthen Marc (PS). SINEF occupe une place stratégique dans la politique d'infrastructure de la Ville de Fribourg en tant que structure issue des anciens Services industriels communaux et désormais organisée sous forme de société anonyme. Cette évolution institutionnelle vise à renforcer l'efficacité opérationnelle et la capacité d'adaptation, tout en permettant à la Ville de conserver une maîtrise indirecte sur des secteurs essentiels comme la gestion de l'eau potable, l'assainissement et certaines infrastructures énergétiques.

Le rapport d'activités 2025 met en évidence un recentrage progressif sur les missions dites cœur de métier, en particulier le cycle de l'eau et les réseaux techniques. Dans un contexte de complexification des exigences techniques et de transition énergétique, SINEF SA apparaît comme un instrument de mise en œuvre des politiques publiques locales capables d'assurer à la fois l'exploitation, la maintenance et le développement d'infrastructures critiques. Cette orientation est confirmée par les décisions récentes de réorganisation de certaines activités, notamment dans les domaines du chauffage sanitaire et de la ferblanterie, dont la suppression ou le transfert traduit une volonté de clarification stratégique et de concentration des ressources sur des secteurs jugés prioritaires et économiquement viables. Ainsi, SINEF SA ne se limite pas à un rôle de prestataire technique mais constitue un outil stratégique de la Ville permettant d'assurer la continuité des services publics essentiels, tout en accompagnant les objectifs de modernisation des infrastructures, de rationalisation des activités et de transition énergétique à l'échelle communale.

Le rapport d'activités 2025 de SINEF SA met aussi en évidence que la stratégie de l'entreprise s'inscrit de plus en plus dans une logique de responsabilité sociétale des entreprises, en cohérence avec les attentes de la Ville, actionnaire unique en matière de durabilité et de gestion responsable des infrastructures publiques. En tant qu'acteur issu des anciens Services industriels communaux, SINEF SA conserve une mission de service public implicite, notamment dans la gestion du cycle de l'eau, ce qui renforce naturellement ses obligations en matière environnementale et sociale.

Ainsi, aujourd'hui, SINEF SA est une entreprise saine qui sait s'adapter aux défis futurs, et il faudra en être capable. Les activités liées au gaz, une énergie fossile dont la sortie est programmée à l'horizon 2050, ainsi que celles liées à l'eau, une ressource sur laquelle la pression climatique va forcément augmenter, l'exigent. C'est avec ces remarques et avec satisfaction que le groupe PS prend ainsi acte du rapport d'activités 2025 de SINEF SA.

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie. Je vais prendre les questions dans l'ordre.

Pour le groupe DAS · WAS, vous avez évoqué la possibilité de me transmettre l'ensemble des questions auxquelles je ne peux effectivement pas répondre ce soir. Je n'ai pas eu le temps de prendre note de toutes les questions d'ailleurs, mais volontiers, si vous voulez m'adresser les questions par écrit, on y répondra très volontiers. Cela peut faire l'objet d'une question lors de la prochaine séance du Conseil général, si ça vous va. Très bien, merci beaucoup.

A la question de M. F. Yerly-Brault, je peux répondre de la manière suivante: effectivement, c'est un projet qui est mené en collaboration avec Bluefactory Fribourg-Freiburg SA, qui arrive en phase finale, et une communication conjointe est sur le point d'aboutir tout bientôt.

Enfin, je remercie M. M. Vonlanthen, membre du Conseil d'administration, pour son rapport complet et les informations supplémentaires qu'il a pu nous transmettre ce soir.

Le président. Merci pour la déclaration des liens d'intérêts.

Le Conseil général prend ainsi acte du rapport d'activités 2025 de SINEF SA.

7. Rapport d'activités 2025 d'Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie. Le rapport d'activités 2025 d'Eau de Fribourg met en évidence les nombreux défis liés à la gestion durable de l'eau potable dans un contexte marqué par les changements climatiques, les exigences réglementaires croissantes et les enjeux environnementaux. Garantir une eau potable de qualité et en quantité suffisante demeure une mission essentielle pour l'entreprise, alors que les ressources hydriques et les infrastructures sont mises à rude épreuve.

L'année 2025 a été marquée par le lancement de réflexions qui concernent le renouvellement et l'optimisation des infrastructures stratégiques d'eau potable. En collaboration avec des bureaux d'ingénieurs spécialisés, plusieurs études ont été engagées afin de redéfinir les fonctions de traitement, de stockage et de distribution de l'eau, notamment autour des réservoirs de Bourguillon, du Guintzet, de la station de pompage de la Tuffière ainsi que des captages associés.

Une attention particulière a été portée à la gestion dynamique des actifs. Plusieurs cas de dégradation prématurée de conduites ont conduit à l'élaboration d'une stratégie d'assainissement ciblée, privilégiant des interventions coordonnées avec les travaux urbains planifiés afin de limiter les impacts et optimiser les coûts.

Parmi les réalisations figure la mise en place d'une installation de micro-turbinage au pont de Zaehringen. Ce projet innovant permet de valoriser la pression excédentaire du réseau d'eau potable afin de produire de l'électricité renouvelable injectée localement dans le réseau. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de la stratégie énergétique 2050 et illustre la volonté d'Eau de Fribourg de développer des solutions durables à partir des infrastructures existantes.

La nouvelle tarification de l'eau potable, qui associe également celle des eaux usées, constitue également une étape importante. Cette réforme vise à garantir une couverture durable des coûts d'exploitation et des investissements futurs. L'exercice 2025 est le premier exercice comptable positif depuis la création de la société.

La protection des ressources en eau potable demeure une priorité majeure. Eau de Fribourg poursuit une analyse rigoureuse des risques liés aux captages, notamment face aux projets d'exploitation du sous-sol pouvant menacer les aquifères. L'entreprise rappelle l'importance de préserver durablement cette ressource essentielle afin d'éviter des impacts irréversibles sur la production d'eau potable.

Enfin, la qualité de l'eau reste au cœur des préoccupations, notamment face aux micropolluants tels que le chlorothalonil ou les PFAS. Eau de Fribourg poursuit un programme de surveillance strict comprenant des analyses régulières sur un large éventail de substances afin de garantir la conformité sanitaire et la sécurité de l'eau distribuée à la population.

En conclusion, le rapport d'activités 2025 d'Eau de Fribourg - Freiburger Wasser SA met en lumière une institution publique mature, résiliente et résolument tournée vers l'avenir.

Loin de se limiter à une gestion passive au jour le jour, l'entreprise démontre sa capacité à anticiper les crises de demain qu'elles soient climatiques, techniques ou sanitaires. Grâce à l'introduction de sa nouvelle structure tarifaire, à une planification patrimoniale rigoureuse et à des innovations technologiques marquantes comme le micro-turbinage, Eau de Fribourg sécurise ainsi durablement l'accès à une ressource vitale.

Discussion générale

Rapport du groupe des Vert·e·s

Yerly-Brault François (Vert·e·s). L'eau n'est pas une marchandise. C'est un commun vital qui exige une gestion en mains 100% publique, transparente et guidée par le principe de précaution. C'est toute la mission d'Eau de Fribourg SA.

Dégagée de la logique de profit à court terme, elle doit être en mesure d'affronter les défis colossaux qui s'annoncent. Les investissements nécessaires pour renouveler un réseau vieillissant, protéger nos nappes et garantir une eau saine pour les générations futures sont lourds. Ils confirment que le service public de l'eau doit rester une priorité absolue, hors de portée des logiques marchandes.

Pourtant, face à l'accélération du réchauffement climatique et face aux menaces sur nos captages, la vigilance ne suffit plus. Nous regrettons ainsi que ce rapport reste trop silencieux sur les résultats détaillés de la qualité de l'eau. À l'heure où la réglementation fédérale est fortement mise sous pression par la majorité bourgeoise et fédérale, et à l'heure où les alertes pour notre santé d'une eau trop polluée se multiplient, un simple respect des normes minimales est insuffisant. Nous attendons d'Eau de Fribourg SA une attitude proactive.

Comme nous l'avons souligné dans les questions n° 376 et 385 de la législature précédente, il est urgent de mesurer systématiquement les micropolluants non encore réglementés et de surveiller de près les substances problématiques nocives pour la santé, même en l'absence d'obligation légale immédiate. Le principe de précaution doit guider notre action, pas seulement la contraindre.

Il en va de même pour la rareté de l'eau. Les postulats n° 145 et 146 déposés par notre groupe sur la gestion de la sécheresse et la sobriété de la gestion de l'eau ne doivent pas rester lettre morte dans de longues "réflexions transversales". La situation est trop critique pour attendre. Nous encourageons le Conseil communal à prioriser sans délai ces mesures concrètes de protection de la ressource.

En conclusion, notre groupe prend acte de ce rapport avec une satisfaction mesurée. Nous soutenons fermement les investissements dans le réseau, mais nous exigeons une transparence accrue sur la qualité de l'eau et une action plus rapide face à sa raréfaction. L'eau de Fribourg est notre bien le plus précieux; sa gestion doit rester, plus que jamais, entre les mains du public et au service de l'intérêt général.

Rapport du groupe socialiste

Müller Florian (PS). Le groupe PS a pris connaissance du rapport d'activités 2025 d'Eau de Fribourg - Freiburger Wasser. Il adresse ses remerciements à la rédactrice et aux contributeurs·rices.

Le 9 octobre 2023, notre assemblée a largement accepté la révision générale du règlement sur la fourniture d'eau potable, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Cette décision rappelait l'importance et l'obligation pour les communes de garantir à la population une eau potable de qualité, en quantité suffisante.

Aujourd'hui, Eau de Fribourg fonctionne de manière satisfaisante, mais les défis restent importants. L'augmentation de la demande, les effets du changement climatique et les périodes de sécheresse mettent les ressources sous pression et les infrastructures se détériorent plus vite que prévu. Nous saluons donc les projets visant à optimiser et valoriser les infrastructures existantes.

La qualité de l'eau reste une priorité. La présence croissante de micropolluants suscite de fortes inquiétudes. Contrôler et détecter ces substances est indispensable mais cela ne suffit pas. Il est essentiel d'agir à la source en renforçant la protection des captages, en interdisant l'usage des substances problématiques et en encourageant une gestion plus économe de la ressource.

Wir teilen die im Bericht geäußerten Sorgen bezüglich der Tuffière-Quelle und der Ausbeutung der Kiesgrube. Die Frage ist nicht mehr, ob ein Problem auftreten wird, sondern wann. Der Abbau von Sand, der als natürlicher Filter dient, bedroht direkt die Qualität und die Sicherheit der Wasserversorgung. Ebenso sollten die Hofmattquellen stärker geschützt werden.

Wir bedauern zudem, dass der Bericht die Fragen der Wassereinsparungen nicht ausführlicher behandelt.

Die SP-Fraktion begrüsst hingegen die gute Jahresrechnung 2025, das erste positive Geschäftsjahr seit der Gründung im Jahr 2016, sowie die sorgfältige Verwendung des Ökorappens an Hilfsprojekte, um den Zugang zu Trinkwasser zu unterstützen.

Wasser ist ein kostbares Gemeingut. Wir tragen die gemeinsame Verantwortung, seine Qualität und den Zugang dazu für zukünftige Generationen zu bewahren. Unter diesen Erwägungen nimmt die SP-Fraktion den Tätigkeitsbericht 2025 der Freiburger Wasser SA zur Kenntnis.

Rapport du groupe Centre Gauche

Cheda Béa (CG). Le groupe CG a pris connaissance avec intérêt du rapport d'activités d'Eau de Fribourg. La question de la qualité de l'eau ayant été déjà discutée, je vais passer à la suite. Nous saluons la mise en service de la station de micro-turbinage de Zaehringen qui permet la production locale et décentralisée d'électricité. Nous saluons également l'introduction de la nouvelle tarification de l'eau potable et des eaux usées qui avantage les ménages qui veillent à une meilleure infiltration de l'eau sur leurs parcelles. Dans le cadre de la lutte contre l'imperméabilisation des sols, il s'agit d'un encouragement bienvenu. Il semble que l'introduction de cette nouvelle tarification se soit plutôt bien passée, même s'il reste encore certains détails à régler, notamment au niveau de la facturation des eaux usées. Je pense, par exemple, à la Biermanufaktur qui hérite d'un indice de perméabilité désastreux du fait que la parcelle qu'elle loue comprend formellement le parking Poya attenant. Avec cette remarque, nous prenons acte du rapport d'activités d'Eau de Fribourg.

Vonlanthen Marc (PS). Je souhaite rectifier une erreur, je m'en excuse, tout à l'heure j'ai oublié de déclarer mes liens d'intérêts puisque je suis membre du Conseil d'administration de SINEF SA. Désolé pour cet oubli.

Le président. Cela a été corrigé par Mme la directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie.

Jordan Marine, directrice du Génie civil, de l'environnement et de l'énergie. Effectivement, on voit que la question de la qualité d'eau inquiète beaucoup de monde et à juste titre. Je peux vous répondre de la manière suivante:

- Eau de Fribourg – ce n'est pas la Ville, je précise – travaille en étroite collaboration avec les villes voisines, le chimiste cantonal et l'Association suisse pour l'eau, le gaz et la chaleur pour vraiment être au plus précis pour ces contrôles de qualité qui sont à effectuer.
- Il existe un projet conséquent pour les captages d'eau du côté de la Tuffière, donc tout proche de la gravière de Corpataux.

Il y a de nombreuses informations qui figurent sur le site d'Eau de Fribourg. Je vous invite vraiment à consulter régulièrement le site d'Eau de Fribourg. Je prends cependant bonne note que, éventuellement pour le rapport 2026, on tentera d'avoir plus d'informations sur la qualité de l'eau et d'avoir plus de détails.

Pour la question de Mme B. Cheda qui concerne Biermanufaktur, je peux vous confirmer qu'il y a effectivement des problèmes de comptage de ce qui est dû en termes de facturation et que c'est en cours de discussion pour trouver une solution qui soit correcte pour la Biermanufaktur.

Le Conseil général prend ainsi acte du rapport d'activités 2025 d'Eau de Fribourg – Freiburger Wasser SA.

Le président. Nous allons mettre un terme à cette séance et la reprendre demain soir au point n° 8. Merci pour votre patience.

La séance est levée à 22.39 heures.

Fribourg, le 16 juin 2026
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le président

Jean-Noël GEX



Le secrétaire de Ville adjoint

Mathieu MARIDOR